

Novembre 2022

PROGRAMME D' ACTIONS

Communauté de
communes du Pays
d'Iroise

LE PLAN PAYSAGE D'IROISE

PHASE 3 PROGRAMME D' ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ ET DES COMMUNES

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays d'Iroise
Immeuble l'Archipel,
Zone de Kerdrioual
29290 LANRIVOARE
Téléphone : 02 98 84 28 65
Courriel : accueil@ccpi.bzh

Maître d'œuvre

A3 PAYSAGE
Architecte Paysagiste DPLG
330 Rue Joséphine Pencalet
29200 BREST
Tél : 02 98 38 03 03
Courriel : contact@a3paysage.com



TABLE DES MATIÈRES

I. Rappel : objectifs de qualité paysagères	3
II. La concertation en phase 3	5
III. Le programme d'actions	7
Orientations et actions	8
Objectifs de qualité paysagère et orientations	9
Appliquer le programme au fil des projets des communes	12
Principe de planification	14
IV. Fiches actions	15
Action 01 : se doter de référentiels de base 'paysage et résilience'	16
Focus application : le référentiel pour l'habitat	17
Focus application : référentiels de base 'paysage et résilience' pour les projets publics et d'équipements	19
Focus application : référentiels de base 'paysage et résilience' pour les infrastructures	20
Focus application : Créer une synergie autour des projets en densification	21
Action 02-A : pérenniser, re-développer le bocager	23
Focus application : Initier/soutenir des actions de plantations	24
Focus application : Initier/soutenir la gestion et la valorisation locale des haies	25
Action 02-B : Renforcer, développer les ceintures et coulées vertes	26
Action 02-C : Augmenter la place du végétal dans les aménagements	28
Focus application: donner une place centrale aux arbres	30
Action 03 : Mise en valeur des éléments de patrimoine	31
Focus application : Créer une synergie entre les actions autour du patrimoine	32
Focus application : Mise en valeur des éléments de patrimoine vernaculaire	33
Focus application : Mettre en valeur les vallées	34
Focus application : préserver les espaces littoraux	35
Action 04: Mise en place d'une réflexion inter-communautaire sur l'ancien bâti agricole	36
Action 05 : Se doter de la capacité de suivi du plan paysage	37
Action 05 : Se doter de la capacité de suivi du plan paysage	38
Focus application : mettre en place des actions de sensibilisations	39
Action 06-A: se doter des bons outils au PLUI et les appliquer	40
Action 06-B: aider la création et le maintien d'espaces végétalisés	41
Focus application : les espaces publics	42
Focus application : les espaces privés	44

I. RAPPEL : OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRES



1 / DIAGNOSTIC

Caractérisation des dynamiques paysagères (évolution des paysages, perceptions et attentes des acteurs du territoire). Dédution des enjeux.

2 / PROJET

Déclinaison des enjeux en Objectifs de Qualité Paysagère spatialisés à l'échelle du territoire.

3 / PROGRAMME D' ACTIONS

Mise en oeuvre de ces objectifs par un ensemble d'actions ou de dispositions et leur animation à court, moyen et long terme.

Les objectifs de qualité paysagère

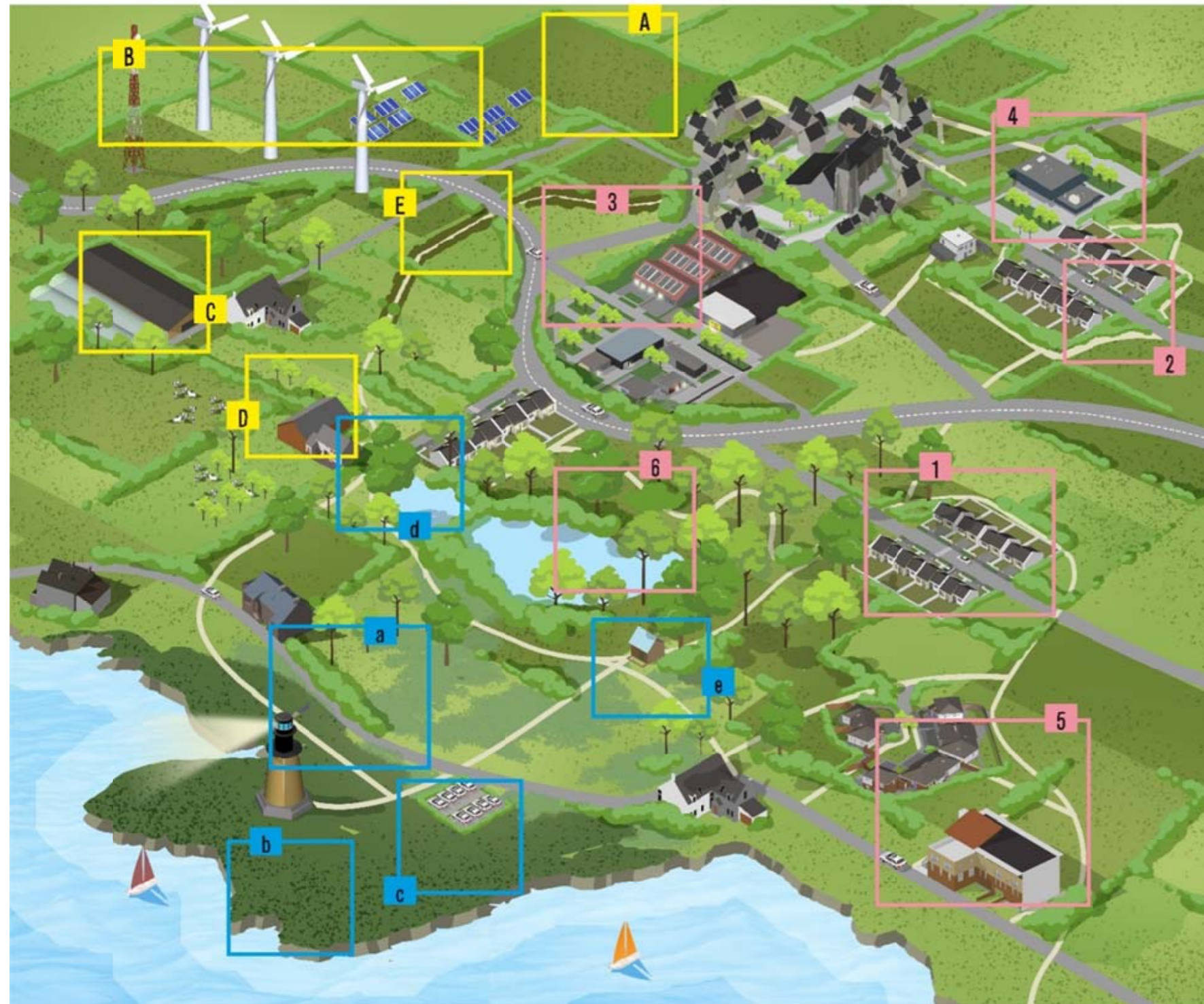


Figure 7 : les objectifs de qualité paysagère

RAPPEL : LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

➤ Synergie entre les activités et le paysage en milieu rural :

- A Sauvegarder et restaurer le maillage bocager
- B Améliorer et anticiper l'intégration des nouveaux équipements dans le paysage
- C Améliorer et anticiper l'intégration des nouvelles échelles de bâtiments dans le paysage
- D Accompagner l'évolution des anciens bâtiments agricoles
- E Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

➤ L'urbanisation en milieu rural

- 1 Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces
- 2 Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets
- 3 Requalifier les entrées de ville et zones d'activités
- 4 Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements
- 5 Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées
- 6 Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts

➤ *Le patrimoine naturel et historique*

- a Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres
- b Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique
- c Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages
- d Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution
- e Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, ancrer les aménagements dans ces éléments de patrimoine

II. LA CONCERTATION EN PHASE 3



1 / DIAGNOSTIC

Caractérisation des dynamiques paysagères (évolution des paysages, perceptions et attentes des acteurs du territoire). Dédution des enjeux.

2 / PROJET

Déclinaison des enjeux en Objectifs de Qualité Paysagère spatialisés à l'échelle du territoire.

3 / PROGRAMME D'ACTIONS

Mise en oeuvre de ces objectifs par un ensemble d'actions ou de dispositions et leur animation à court, moyen et long terme.

LA CONCERTATION EN PHASE 3

01 : LE CARNET DE TRAVAIL

LE BOCAGE

CONSTATS :
ENJEUX :
OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE :

Problematiques transversales :

OUTILS MOBILISABLES :

D'AUTRES IDEES D'OUTILS ? :

DEJA EN OEUVRE SUR LA COMMUNE :

PROJET ET ASPIRATION SUR CE SUJET :

POINTS DE BLOCADE :

SUR CARTOGRAPHIE
Secteurs où redevelopper un maillage?
haie dans et en limite (effective ou potentielle) urbanisation

02 : LOCALISATION SUR PLAN



GROUPE DE COMMUNES

- ① Lampaul-Ploudalmézeau, Ploudalmézeau, Plourin
- ② Landunvez, Porspoder, Lanildut
- ③ Tréouergat, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Saint-Renan
- ④ Brélès, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Ploumogueur
- ⑤ Trébabu, Plougonvelin, Le Conquet, Locmaria-Plouzané
- ⑥ Molène



La concertation en phase 3 a pris la forme de tables rondes avec les élus, et des personnes ressources (habitants/associations...). Chaque commune pouvait amener 5 personnes autour de sa table. Les tables rondes ont eu lieu en deux temps par groupe de 3 à 4 communes, plus un atelier spécifique sur Molène. Les supports ont également été transmis aux communes entre les deux séries d'atelier avec liberté de les compléter entre les réunions.

Un carnet de concertation reprenant les constats et enjeux du diagnostic a servi de support aux réflexions et aux échanges. Il invitait les participants à faire le point sur leurs actions en cours et leurs aspirations pour l'avenir. Il a également permis de discuter des leviers d'actions possibles et des points de blocage rencontrés/appréhendés. Cet outil peut par la suite servir également pour continuer la démarche, faire le point, continuer la réflexion en interne dans les communes.

En plus du carnet, les participants bénéficiaient d'un support cartographique sur photo-aérienne pour situer concrètement des éléments : ceintures vertes, emplacements de bâtiments agricoles en désuétude, projets, extensions urbaines.... L'exercice n'avait pas pour ambition d'être exhaustif, et pouvait être redondant par rapport aux inventaires des études du PLUI, mais a permis de lancer des pistes de réflexion notamment sur les limites urbaines et les ceintures vertes.

Lors de la première session les participants ont été invités à s'exprimer en priorité sur des sujets sélectionnés comme prioritaires; soit car ils étaient ressortis comme tel lors de la concertation en phase 2, soit pour la thématique de «l'urbanisation en milieu rural» car ces sujets nécessitaient des échanges notamment avec les élus.

Lors de la deuxième session un premier temps permettait de prolonger l'exercice sur l'ensemble des sujets ou sur ceux semblant pertinents aux participants. Puis dans un deuxième temps une ébauche du programme d'actions a été présentée avec l'exercice de positionner les actions sur une situation concrète (exercice réalisé soit en commun à partir d'une illustration type, soit réalisé en groupes inter-communaux sur un secteur choisi).

La matière ressortie de ces échanges est venue nourrir le programme d'action.

III. LE PROGRAMME D' ACTIONS



1 / DIAGNOSTIC

Caractérisation des dynamiques paysagères (évolution des paysages, perceptions et attentes des acteurs du territoire). Dédution des enjeux.

2 / PROJET

Déclinaison des enjeux en Objectifs de Qualité Paysagère spatialisés à l'échelle du territoire.

3 / PROGRAMME D' ACTIONS

Mise en oeuvre de ces objectifs par un ensemble d'actions ou de dispositions et leur animation à court, moyen et long terme.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Le programme d'actions du plan paysage comporte quatre orientations pour répondre aux objectifs de qualité paysagère et deux orientations de suivi et d'animation pour concrétiser et faciliter les actions. Ces différentes orientations sont transversales et peuvent répondre à plusieurs objectifs de qualité paysagère.

01 Assurer la durabilité et la qualité des projets

Action 01 :
Se doter de référentiels de base 'paysage'

Focus 'application' :

- Les référentiels pour l'habitat
- Les référentiels pour les projets publics
- Les référentiels pour les infrastructures
- Créer une synergie autour des projets en densification

03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Action 03 :
Mise en valeur des éléments de patrimoine

Focus 'application' :

- Créer une synergie entre les actions autour du patrimoine
- Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire
- Mettre en valeur les vallées
- Préserver les espaces littoraux

02 Placer le végétal au coeur du projet de territoire

Action 02-A :
Pérenniser, re-développer le bocage

Action 2-B:
Renforcer, développer les ceintures et coulées vertes

Action 2-C :
Augmenter la place du végétal dans les aménagements

Focus 'application' :

- Initier/soutenir des actions de plantations
- Initier/soutenir la gestion et la valorisation locale des haies
- Donner une place centrale aux arbres

04 Amorcer la réflexion sur les bâtiments agricoles anciens

Action 04 :
Mise en place d'une réflexion inter-communautaire sur l'ancien bâti agricole

ORIENTATIONS
SUIVI ET ANIMATION

05 Assurer le suivi, l'animation du plan paysage

Action 05:
Se doter de la capacité de suivi du plan paysage

Focus 'application' :

- Mettre en place des actions de sensibilisation

06 Lever les freins

Action 06-A:
Se doter des bons outils au PLUI et les appliquer

Action 06-B:
Aider la création et le maintien des espaces végétalisés

Focus 'application' :

- Pour les espaces privés
- Pour les espaces publics

> Synergie entre les activités et le paysage en milieu rural :

Enjeux :

- Préserver la mosaïque de paysages associés à l'agriculture
- Accompagner les évolutions d'échelles et d'usages

Les objectifs de qualité paysagère définis :		Orientation principale	Actions
OQP A	Sauvegarder et restaurer le maillage bocager	02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire	Pérenniser, re-développer le bocage - Développer les ceintures et coulées vertes - Augmenter la place du végétal dans les aménagements
OQP B	Améliorer et anticiper l'intégration des nouveaux équipements dans le paysage	01 Assurer la durabilité et la qualité des projets	Pérenniser, re-développer le bocage
OQP C	Améliorer et anticiper l'intégration des nouvelles échelles de bâtiments dans le paysage	01 Assurer la durabilité et la qualité des projets	Pérenniser, re-développer le bocage
OQP D	Accompagner l'évolution des anciens bâtiments agricoles	04 Amorcer la réflexion sur les bâtiments agricoles anciens	
OQP E	Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux	03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Pérenniser, re-développer le bocage - Assurer la durabilité et la qualité des projets - Développer les ceintures et coulées vertes



> L'urbanisation en milieu rural

Enjeux :

- Améliorer la qualité et l'intégration paysagère des espaces urbains dans leur environnement
- Accompagner les mutations des paysages urbains
- Amener/renforcer la part de nature dans les espaces urbanisés

Les objectifs de qualité paysagère définis :		Orientation principale	Actions
OQP 1	Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces	01 Assurer la durabilité et la qualité des projets	Se doter de référentiels de base 'paysage'; Pérenniser, re-développer le bocage ; Développer les ceintures et coulées vertes
OQP 2	Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets	02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire	Développer les ceintures et coulées vertes ; Assurer la durabilité et la qualité des projets; Pérenniser, re-développer le bocage; Développer les ceintures et coulées vertes
OQP 3	Requalifier les entrées de ville et zones d'activités	02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire	Développer les ceintures et coulées vertes ; Assurer la durabilité et la qualité des projets
OQP 4	Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements	01 Assurer la durabilité et la qualité des projets	Se doter de référentiels de base 'paysage'; Placer le végétal au cœur du projet de territoire
OQP 5	Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées	01 Assurer la durabilité et la qualité des projets	Se doter de référentiels de base 'paysage'; Placer le végétal au cœur du projet de territoire
OQP 6	Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts	02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire	Développer les ceintures et coulées vertes



> Le patrimoine naturel et historique

Enjeux :

- Préserver et valoriser les sites patrimoniaux bâtis ou naturels
- Prendre en compte les évolutions naturelles

Les objectifs de qualité paysagère définis :		Orientation principale	Actions
OQP a	Maintenir/renforcer la qualité du littoral - Renforcer la qualité et la reconnaissance des terres	03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Développer les ceintures et coulées vertes ; Pérenniser, re-développer le bocage
OQP b	Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique	01 Assurer la durabilité et la qualité des projets	Développer les ceintures et coulées vertes ; Pérenniser, re-développer le bocage; Placer le végétal au cœur du projet de territoire
OQP c	Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages	03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine	
OQP d	Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution	03 Placer le végétal au cœur du projet de territoire	Développer les ceintures et coulées vertes; Pérenniser, re-développer le bocage; Placer le végétal au cœur du projet de territoire
OQP e	Patrimoine vernaculaire : Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, ancrer les aménagements dans ces éléments de patrimoine	03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine	



Exemple d'intervention du plan paysage dans la réflexion pour projet de lotissement en bordure d'un bourg

02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire

Inscription des haies au PLU

Conseils sur les essences locales pour inciter à la plantation

04 Amorcer la réflexion sur les bâtiments agricoles anciens

Choix du devenir du bâtiment en désuétude : démolition, réusage en adéquation avec sa situation?

03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Sauvegarde des arbres

06 Lever les freins

Sensibilisation et liste de plantes à faible croissance

01 Assurer la durabilité et la qualité des projets

Ouverture à un projet d'habitat partagé

Limitation de l'imperméabilisation

Obligation d'avoir une cuve de récupération d'eau de pluie

02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire

Conservation d'une surface dédiée pour la ceinture verte

05 Assurer le suivi, l'animation du plan paysage

Implication du binôme communal référent élu/technicien dans la programmation

Action de sensibilisation sur les haies et la biodiversité

PROGRAMME D'ACTIONS

Appliquer le programme au fil des projets des communes

Exemple d'intervention du plan paysage dans la réflexion pour l'interface terre/mer

01 Assurer la durabilité et la qualité des projets

Antenne accueillant les émetteurs de plusieurs opérateurs

Application d'un référentiel qualitatif sur les limites de terrains

Toit double pente imposé

02 Placer le végétal au coeur du projet de territoire

Protection du boisement

vente par la ferme du bois des haies

06 Lever les freins

Mise en place de pâturage pour maintenir l'ouverture du milieu

05 Assurer le suivi, l'animation du plan paysage

veille paysagère du binôme communal référent élu/technicien

03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Mise en valeur de la vallée : entretien et création d'un cheminement

Recul des stationnements et renaturation

Restauration d'un four à goémon avec cheminement inclu dans une boucle découverte

Action de sensibilisation

Temporalité des actions (poursuite en continu)	2023	Court terme	2024	Moyen terme	2028	Long terme
01 Assurer la durabilité et la qualité des projets						
Élaboration des référentiels						
Organisation d'événements autour des projets en densification (tables rondes, journées visites...)						*****
02 Placer le végétal au cœur du projet de territoire						
Inventaire qualitatif des secteurs bocagers (travail entamé pour le PLUI)						
Initier/soutenir des actions de plantations						*****
Initier/soutenir la gestion et la valorisation locale des haies						*****
Identification des ceintures et coulées existantes et potentielles						
Projet de mise en valeur/Création des continuités manquantes/Mise en réseau avec cheminements doux						*****
Identifier les secteurs trop minéral						
Mise en place de projets						
03 Préserver et mettre en valeur le patrimoine						
Inventorier les patrimoines méconnus et les secteurs à enjeux						*****
Projet de mise en valeur						
04 Amorcer la réflexion sur les bâtiments agricoles anciens						
Définition du cahier des charges pour l'inventaire quantitatif et qualitatif des bâtiments en désuétude/susceptible de le devenir/ayant changé d'usage						*****
05 Assurer le suivi, l'animation du plan paysage						
Mise en place de binômes communaux élus/technicien						
Mise en place action de sensibilisation/concertation/animation						*****
06 Lever les freins						
Inventaire des éléments à inclure au PLUI (en cours)						
Choix des éléments devant faire l'objet d'une protection ou d'un règlement						
Création de plaquettes locales d'information et sensibilisation						*****

IV. FICHES ACTIONS



1 / DIAGNOSTIC

Caractérisation des dynamiques paysagères (évolution des paysages, perceptions et attentes des acteurs du territoire). Dédution des enjeux.

2 / PROJET

Déclinaison des enjeux en Objectifs de Qualité Paysagère spatialisés à l'échelle du territoire.

3 / PROGRAMME D'ACTIONS

Mise en oeuvre de ces objectifs par un ensemble d'actions ou de dispositions et leur animation à court, moyen et long terme.

**Localisation**

Pour l'ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE
- BRUDED
- FIA

Actions complémentaires

A associer à l'action 6 'Lever les freins' pour inclure les éléments 'obligatoires' au PLUI et faciliter la gestion de l'entretien

A relier à l'action 02 'placer le végétal au cœur du projet de territoire

Estimation

Réflexion à mener en interne

Contribution communautaire de 30% au recours à l'architecte paysagiste conseil - financement communal 70%

Indicateurs de suivi

- Mise en œuvre des référentiels
- Évolution de la qualité des projets en terme de paysage et de développement durable

Points de vigilance

- Positionnement du curseur entre conseil et obligation pour permettre des projets individualisés

Les principes d'actions :

Pour maintenir/assurer un bon niveau qualitatif aux réalisations publiques et privées :

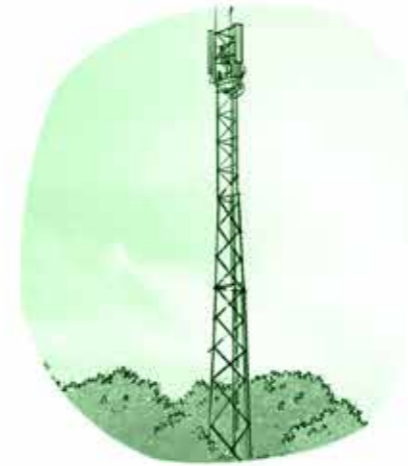
- Définition des référentiels
- Choix des éléments ayant un statut de conseil (sensibilisation), de prescription (cahier des charges) ou d'obligation (règlement PLUI)
- Sensibilisation : Rédaction et publication de guides, organisation d'actions de sensibilisation
- Mise en place d'aides à la programmation et à la gestion de l'entretien pour faciliter les projets 'verts'
- Conseil auprès d'un architecte paysagiste conseil
- Suivi par le binôme communal élu et technicien

Contexte :

Les projets du territoire sont autant d'occasion de se poser des questions sur les choix architecturaux, paysagers et en terme de développement durable.

Pour guider ces réflexions la mise en place de référentiels permet de se fixer un niveau qualitatif 'minimum' à atteindre. C'est également l'occasion de réfléchir en amont aux problématiques pour l'adaptation et la résilience du territoire : conserver des continuités biologique, éviter les îlots de chaleurs, gérer les eaux de pluie...

Si chaque projet a ses particularités, un référentiel qualitatif peut guider les futures évolutions.

**DEFINITION****APPLICATION obligation & conseil****SENSIBILISATION & AIDE**

● **OQP 1** : Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces

● **OQP 5** : Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées

● **OQP 4** : Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements

● **OQP B** : Améliorer et anticiper l'intégration des nouveaux équipements dans le paysage

● **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique

Localisation

Secteurs à urbaniser, projets d'habitats, projets privés et évolution des quartiers existants.

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE
- BRUDED
- FIA

Actions complémentaires

A associer à l'action 6 'Lever les freins' pour inclure les éléments 'obligatoires' au PLUI et faciliter la gestion de l'entretien

Estimation

Élaboration d'un référentiel 'Habitat durable' en concertation avec les élus et services techniques.
Recours à l'architecte conseil
- Coût 500 €

Indicateurs de suivi

- Évolution des ambiances de projets
- Participation aux opérations

Points de vigilance

- Positionnement du curseur entre conseil et obligation pour permettre des projets individualisés
- S'assurer d'une approche pédagogique simple et attrayante pour transmettre l'information (exemple des règlements de PLUI à restituer de façon graphique)

Contexte :

Les projets d'habitats du territoire sont autant d'occasion de se poser des questions sur les choix architecturaux et paysagers qui créent l'ambiance des nouveaux quartiers et l'évolution des anciens.

Les effets de la diminution de taille des terrains avec des maisons de plus en plus grandes coincées entre leurs clôtures, les styles architecturaux modernes avec toits plats en rupture avec l'existant, ou les choix de clôtures hautes et hermétiques qui créent des ambiances cloisonnées et stériles, sont autant d'évolution du paysage vécu des quartiers qui questionnent observateurs et habitants.

Au delà des aspects paysagers, ils se posent également des problématiques pour l'adaptation et la résilience du territoire : conserver des continuités biologiques, éviter les îlots de chaleurs, gérer les eaux de pluie...

Si chaque projet a ses particularités, un référentiel qualitatif peut guider les futures évolutions.

(re-) Sources :

- Aménager durablement les petites communes - Certu

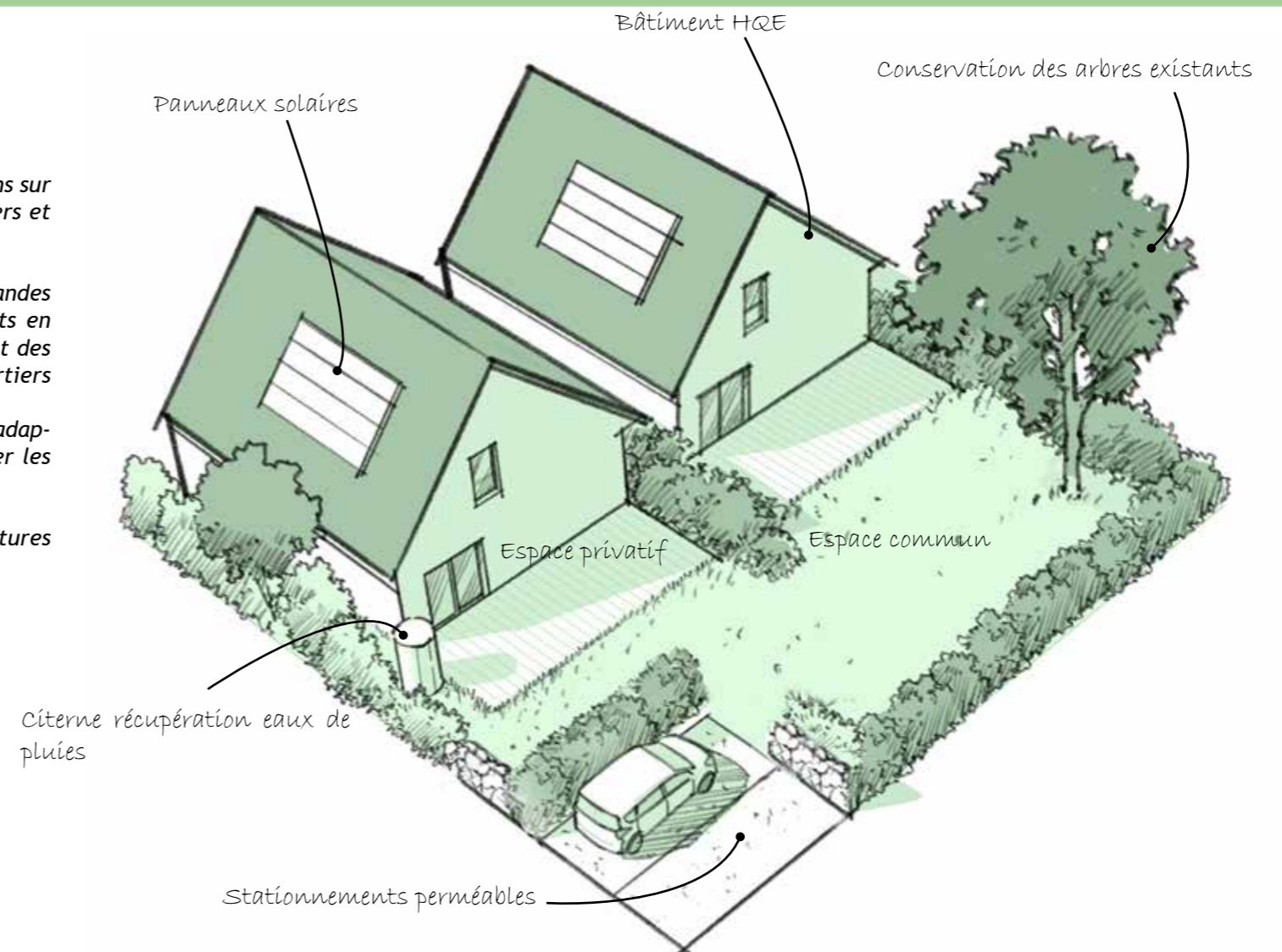
● **OQP 1** : Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces

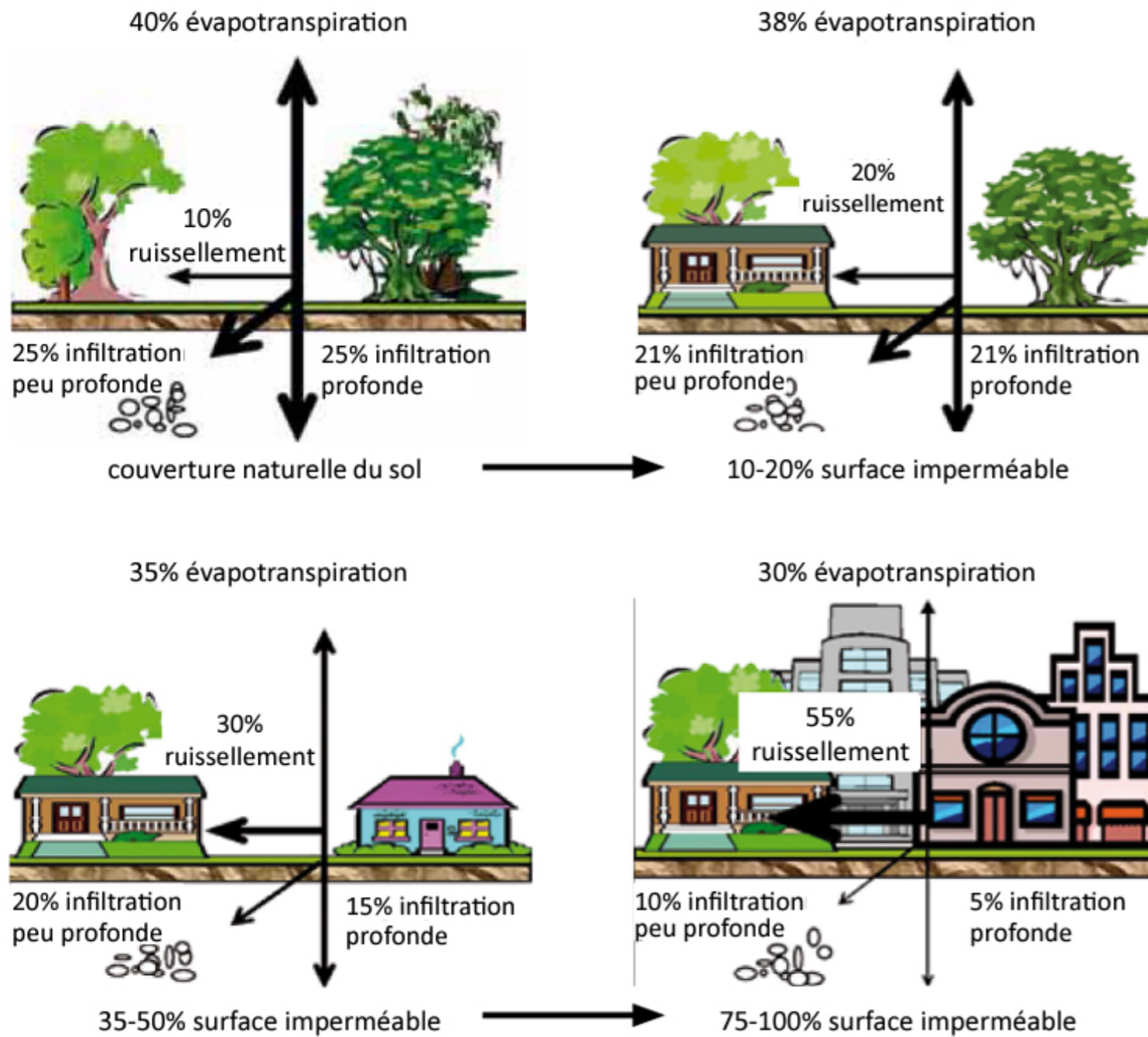
● **OQP 5** : Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées

Les principes d'actions :

Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées pour créer des quartiers vivants avec une bonne qualité environnementale :

- Définition du référentiel «habitat durable»
- Choix des éléments ayant un statut de conseil (sensibilisation), de prescription (cahier des charges) ou d'obligation (règlement PLUI)
- Conseils sur les choix de plantations et d'achats





Influence de l'imperméabilisation des sols sur le cycle de l'eau

Se donner un coefficient maximum d'imperméabilisation dans les aménagements pour favoriser un cycle de l'eau vertueux.



Dalle béton avec joints gazon

Pavés béton joints gazon

Béton pleine masse avec alvéoles gazon



Laurier palme

Cyprès de lawson



Paillage en feutre biodégradable

Paillage d'écorces de bois

Cosses de sarrasin

Exemples de prescription

© <http://www.coastal.ca.gov/nps/watercyclefacts.pdf>

Localisation

Projets d'équipements, aménagements publics, infrastructures d'énergie et de communication

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE
- BRUDED
- FIA

Actions complémentaires

A associer à l'action 6 'Lever les freins' pour inclure les éléments 'obligatoires' au PLUI et faciliter la gestion de l'entretien

A relier à l'action 02 'placer le végétal au cœur du projet de territoire

Estimation

Élaboration d'un référentiel 'aménagement et équipements' en concertation avec les élus et services techniques.

Indicateurs de suivi

- Évolution des ambiances de projets
- Augmentation des surfaces perméables dans les aménagements

Points de vigilance

- Positionnement du curseur entre conseil et obligation pour permettre des projets individualisés

Contexte :

Les équipements ont un impact important sur les paysages du quotidien :

- les espaces publics, les bâtiments de services sont des lieux de vie privilégiés dès qu'on sort de la sphère privée
- Les équipements agricoles ont fortement augmenté; leur échelle devenant plus prégnante dans le paysage

Pour chacune de ces installations la recherche d'une intégration optimale dans le paysage est à rechercher, ainsi qu'un bon niveau qualitatif et environnemental dans la réalisation. Pour les bâtiments agricoles il existe déjà des référentiels prescriptifs détaillés à prendre en compte. Pour les réalisations d'espaces publics et de bâtiments de service un référentiel de base sur la qualité paysagère et environnemental peut être défini.

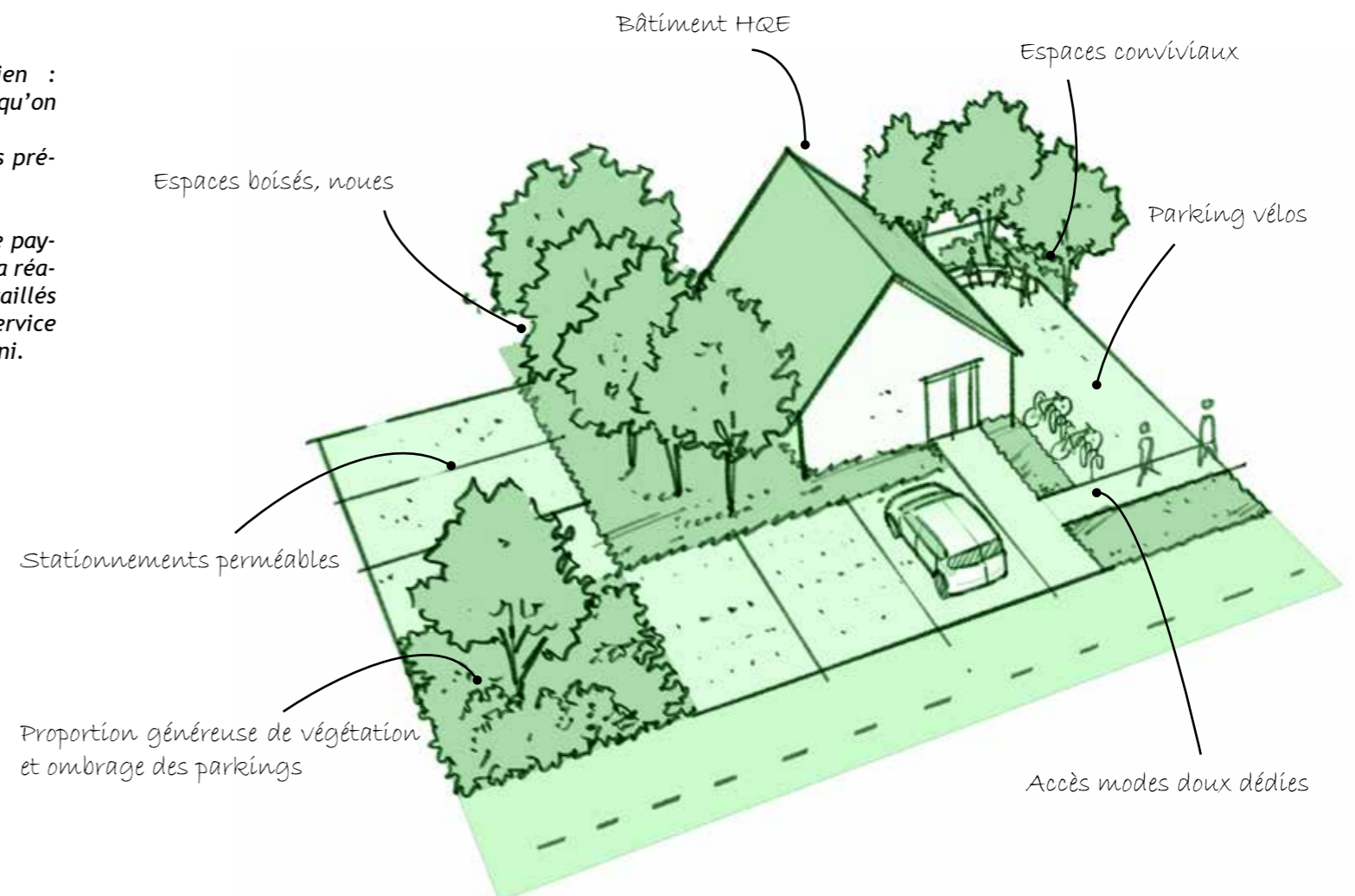


Salle polyvalente avec parking vert et noue - Bouvron

Les principes d'actions :

Pour maintenir/assurer un bon niveau qualitatif aux réalisations publiques, et améliorer l'intégration des équipements dans le paysage :

- Définition d'un référentiel : aménagements et équipements publics
- Choix des éléments ayant un statut de conseil (sensibilisation), de prescription (cahier des charges) ou d'obligation (règlement PLUI)
- Mise en place d'aides à la programmation et à l'entretien pour faciliter les projets 'verts'



OQP B : Améliorer et anticiper l'intégration des nouveaux équipements dans le paysage

OQP 4 : Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements

OQP b : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique

Localisation

Projets d'équipements, aménagements publics, infrastructures d'énergie et de communication

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE
- BRUDED
- FIA

Indicateurs de suivi

- Intégration des infrastructures dans le paysage

Points de vigilance

- Positionnement du curseur entre conseil et obligation pour permettre des projets individualisés

Contexte :

Les équipements énergétiques et de communication ont un impact important sur les paysages du quotidien : antennes, éoliennes ou panneaux solaires occupent les vues pour certains au plus proche des lieux de vie.

Pour chacune de ces installations une intégration optimale dans le paysage est à rechercher. Il existe déjà des référentiels prescriptifs détaillés à prendre en compte pour les éoliennes, les panneaux photovoltaïques et les antennes. Il faut que ces bases de travail soient projetées sur le territoire de la communauté de communes pour intégrer des règles au PLUI notamment dans les secteurs à enjeux.

(re-) Sources :

Antennes relais - Guide pratique pour l'intégration paysagère et la prise en compte des enjeux de biodiversité - www.ecologie.gouv.fr
Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestre - www.ecologie.gouv.fr

Estimation

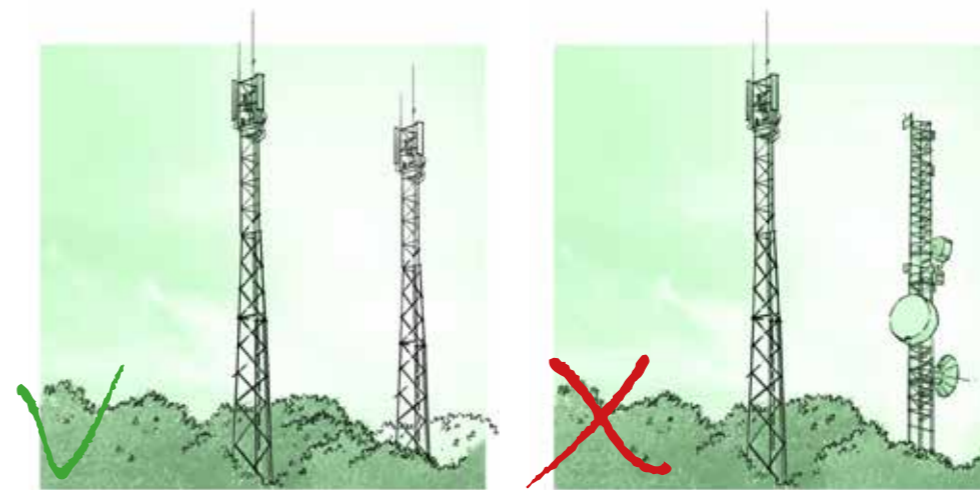
Élaboration d'un référentiel

- **OQP B** : Améliorer et anticiper l'intégration des nouveaux équipements dans le paysage
- **OQP 4** : Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements
- **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique

Les principes d'actions :

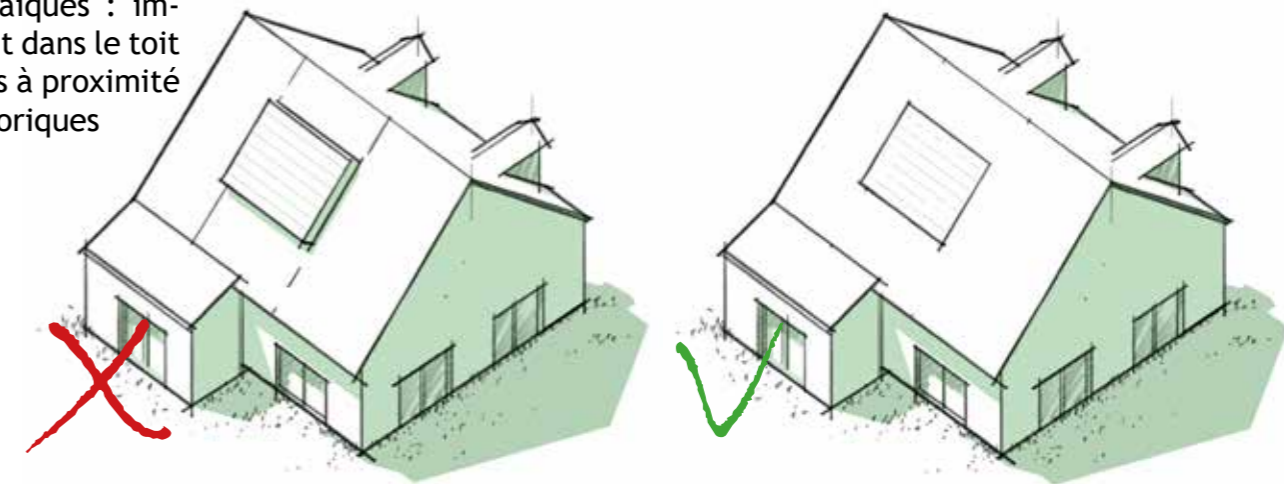
Pour maintenir/améliorer l'intégration des équipements dans le paysage :

- Définition de référentiels (ou choix dans les guides existants): éoliennes, photovoltaïque et antennes, à superposer aux secteurs à enjeux (proximité du littoral, abords des monuments historiques, saturation visuelle des lieux de vies...)
- Choix des éléments ayant un statut de conseil (sensibilisation), de prescriptions (cahier des charges) ou d'obligation (règlement PLUI)



Antennes : imposer le regroupement (et donc pour la première antenne, la possibilité d'accueillir les équipements supplémentaires) pour éviter les antennes multiples et disparates. A défaut, imposer le même modèle de mâts.

Panneaux photovoltaïques : imposer l'encastrement dans le toit et les montants noirs à proximité des monuments historiques



Exemple de règlements à appliquer aux infrastructures d'énergie et de communication

Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE du Finistère
- BRUDED
- FIA

Indicateurs de suivi

- Organisations et participation aux événements
- Désignation des élus référents

Points de vigilance

- Éviter le modèle 'un collectif' pour assurer la densité et une reprise du modèle classique de lotissement
- Copiez-coller de solutions locales sans adaptation au contexte

Contexte :

L'avenir proche de l'arrêt de la consommation d'espaces interroge les modèles d'urbanisation et invite à ré-investir les cœurs de ville-bourg. L'application des anciennes 'formules' de lotissement (déjà pas toujours très réussies), ne fonctionne pas avec les tailles de terrains disponibles.

Chaque terrain et commune a ses spécificités mais un nouveau regard sur les modes d'habitat lors de conception des projets est nécessaire. Pour impulser des projets différents et être force de proposition les habitants, les élus et techniciens de la communauté de communes doivent disposer de référentiels différents et expérimenter.

Les principes d'actions :

Pour ouvrir le champ des possibles et faciliter des projets en densification qualitatifs et novateurs :

- Organiser des journées de découvertes, des ateliers autour des solutions qualitatives d'urbanisation en densification
- S'entourer d'organismes référents et de savoir-faire
- Formation de binômes élus/techniciens référents
- Faciliter les projets d'habitats partagés/participatifs
- Réinterroger le modèle des lotissements avec un redéploiement des rôles de l'espace public/espace privé
- Travail sur les dents creuses et jardins (Modèle 'BIMBY' - Build In My BackYard....)



Itinéraires pédagogiques du CAUE (2016 visite habitats participatifs)

Fiches ressources retour d'expériences du BruDED



Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable
Breizh ar maezloù ha maezkêrel evit an diorren padus

**► Saint-André-Des-Eaux (22)****Un hameau d'habitats réversibles en centre-bourg favorise la reprise du dernier commerce**

Ce n'est pas un lotissement mais un éco-hameau de 8 habitations dites «réversibles» qui va voir le jour. Ce projet va permettre la reprise du seul commerce de la commune par les habitants du hameau qui développeront une activité d'épicerie, de restauration et d'événements socio-culturels.

Saint-André-Des-Eaux est une petite commune de 365 habitants située à 10 km au Sud de Dinan dans les Côtes-d'Armor. Depuis Octobre 2020, la mairie travaille sur un projet de « hameau léger » en centre-bourg, projet qui se concrétise dès 2021 grâce à une volonté forte de la mairie et des porteurs de projets.

► Un site constructible en centre bourg

La mairie possède une parcelle constructible de 4700 m² en zone urbaine (Terrain classé en UCA,



Demande de permis d'aménager - annexe : exemple d'implantation des habitats et bâtiments communs

(re-) Sources :

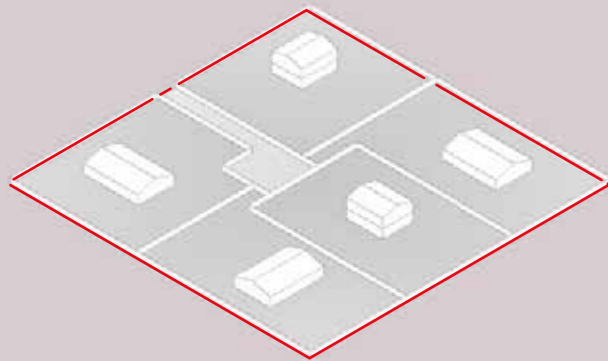
- <https://www.bruded.fr>
- <https://www.caue-finistere.fr/>
- Aménager durablement les petites communes - Certu

● **OQP 1** : Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces

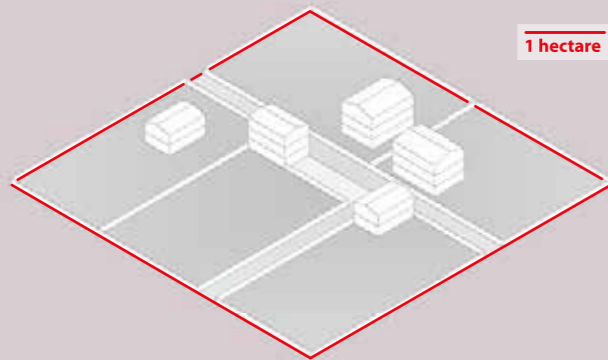
● **OQP 5** : Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées

Estimation

- Organisation d'une journée de découverte en car de location: 1500 à 3000 €

**SIMULATION D'UNE PRATIQUE À PROSCRIRE****Lotissement standard avec maisons isolées en milieu de parcelle**

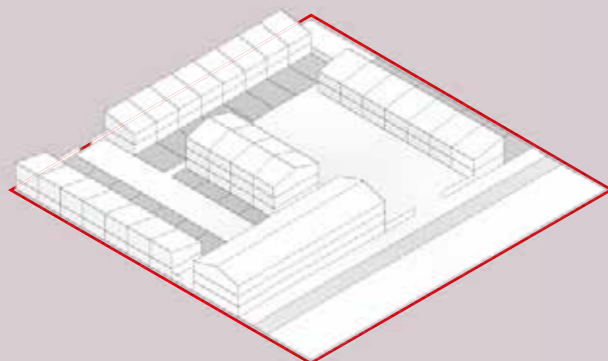
Les parcelles sont de 1900 m² en moyenne
d.r.b. = 5 logements/ha - espace public de 10 à 5%



1 hectare

Un hameau sur 1 ha

Les parcelles sont en moyenne de 1800 m²
d.r.b. environ 5 logements/ha - espace public environ 11%

**Un mas sur 1 ha**

Cet exemple simule une d.r.b. d'environ 50 logements /ha
16 logements collectifs, 16 habitats intermédiaires et 18 maisons de village sont
associés à des jardins. Le tout structure des espaces collectifs ouverts.



Habitat dense en cœur de bourg - Mauves sur Loire



Démarche Bimby : Built In My Backyard : construire dans les espaces libres des zones urbanisées plutôt que de s'étendre.
Source : <https://chroniques-architecture.com>



Habitat senior en cœur de bourg - Saint-Thélo

Une parcelle, plusieurs densités et organisations
Source : Les lotissements résidentiels - Pour une composition urbaine et paysagère de qualité dans l'Hérault-CAUE 34



Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- BreizhBocage
- SAGE
- Agriculteurs
- PNRA

Estimation

Création de talus planté : 20 à 100 €HT/ML suivant la localisation et le linéaire à planter

Indicateurs de suivi

- Augmentation des linéaires de talus/murets/haies inscrits au PLUI
- Augmentation des actions de restauration

Points de vigilance

- Les projections de densification doivent anticiper l'entretien
- Les talus existants mis dans les propriétés privées lors de la création de lotissements sont difficiles à préserver

Contexte :

Le bocage est un des marqueurs forts des paysages du territoire. Il a également un rôle pour la biodiversité et la gestion des eaux. Il participe également à l'intégration des bâtiments agricoles, des quartiers périurbains ou des infrastructures en créant des rideaux. Il peut prendre différentes formes depuis le muret de pierre au talus planté.

Cette trame rythmant les paysages agricoles tend à disparaître avec une disparition conséquente depuis les opérations de remembrement (1950) jusqu'à aujourd'hui. Les extensions urbaines participent également au phénomène avec la suppression des talus et haies (volontaire dans le projet ou à l'usage sur les terrains privés).

Le maintien de la trame existante, voir son redéploiement dans les secteurs pertinents participe à la qualité des paysages ruraux et à la qualité de vie des zones urbanisées.

Références/mutualisation des expériences :

Lanidult : label Patrimoine Rural de Bretagne demandant la conservation des chemins et l'inventaire des murets et talus

(re-) Sources :

Étude du SAGE classifiant les talus en fonction de leur intérêt (en cours)

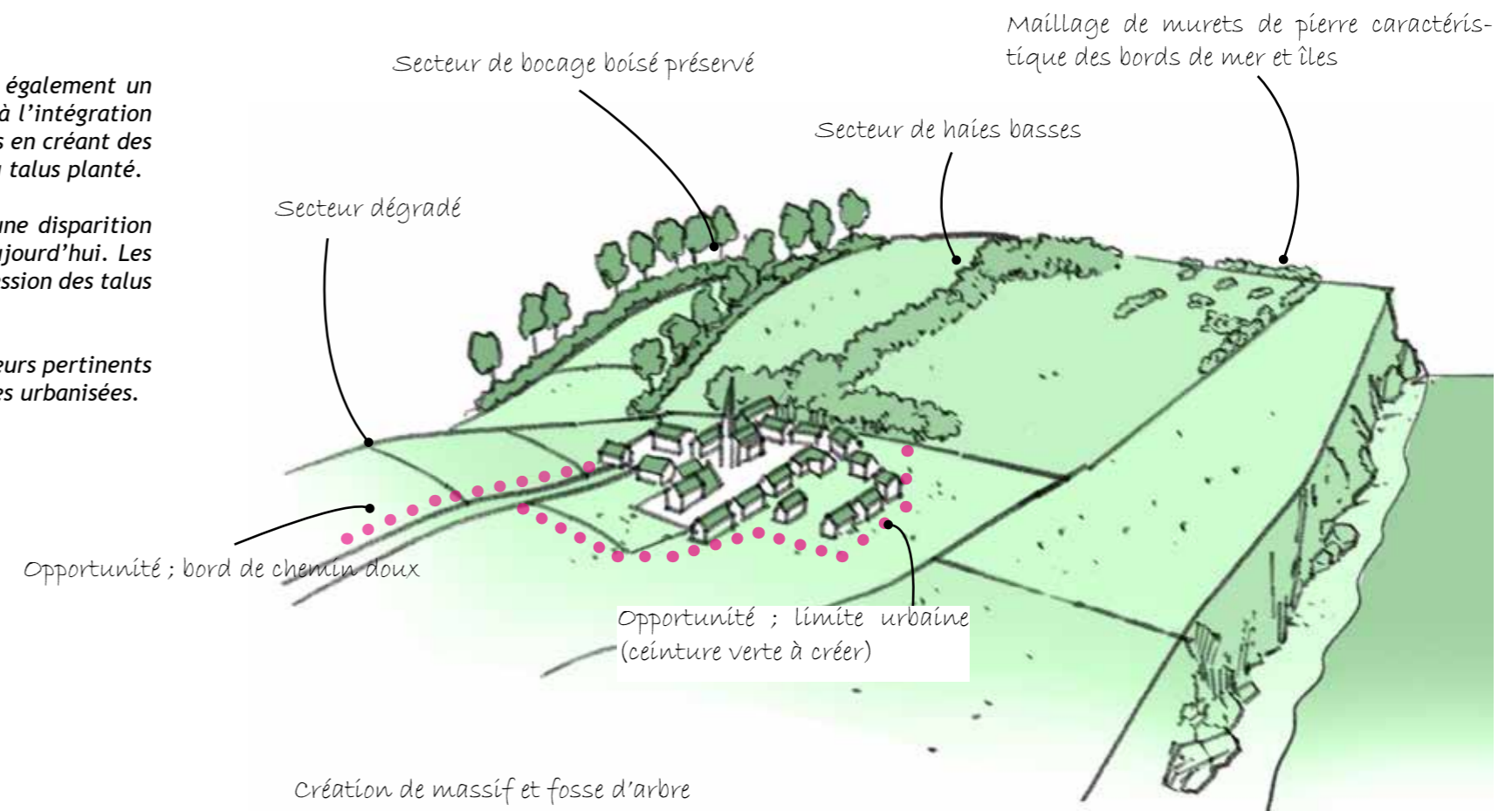
- **OQP A** : Sauvegarder et restaurer le maillage bocager
- **OQP 2** : Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets
- **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution

ACTION 02-A : PÉRENNISER, RE-DÉVELOPPER LE BOCAGER

Les principes d'actions :

Pour sauvegarder et restaurer le maillage bocager :

- Inventaire qualitatif des secteurs selon (travail entamé pour le PLUI) :
 - Maillage préservé, à protéger - Certains maillages ont une valeur patrimoniale forte comme les murets sur l'île de Molène ou en bord de mer de Landunvez
 - Maillage dégradé à redensifier sous réserve pertinence pour activité agricole
 - Secteurs offrant des opportunités de création de talus bocagers (limite urbaine, coulée verte..) notamment quand ils sont en dehors du champs d'action d'un programme existant comme Breizh Bocage (s'adressant au secteur agricole)
- Initier/soutenir des actions de plantations
- Initier/soutenir la gestion et la valorisation locale des haies



Localisation

Secteurs d'opportunités de re-création de haies bocagères

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- BreizhBocage
- PNRA
- Conservatoire du Littoral

Actions complémentaires

A relier avec l'action 02-B 'Renforcer, développer les ceintures vertes'

Estimation

Création de talus planté : 20 à 100 €HT/ML suivant plantations et localisations

Indicateurs de suivi

- Augmentation des linéaires de talus/haies existants

Points de vigilance

- Les projections de densification doivent anticiper l'entretien

Contexte :

Des actions existent pour replanter le bocage sur les parcelles agricoles avec BreizhBocage. Ce dispositif assure également l'entretien durant 5 ans. Mais sa reconduction n'est pas acquise et il s'adresse principalement aux parcelles agricoles.

Le PNRA et le Conservatoire du littoral peuvent également être des partenaires pour les murets de bord de mer.

Une action parallèle sur les secteurs non concernés permet de densifier la trame bocagère. Une première action peut s'inclure dans la logique des ceintures vertes en assurant un périmètre vert aux limites d'urbanisation actuelles et futures. La plantation de haie avec ou sans talus peut également être encouragée auprès des particuliers par la sensibilisation, le don de plants ou les achats groupés.

(re-) Sources :

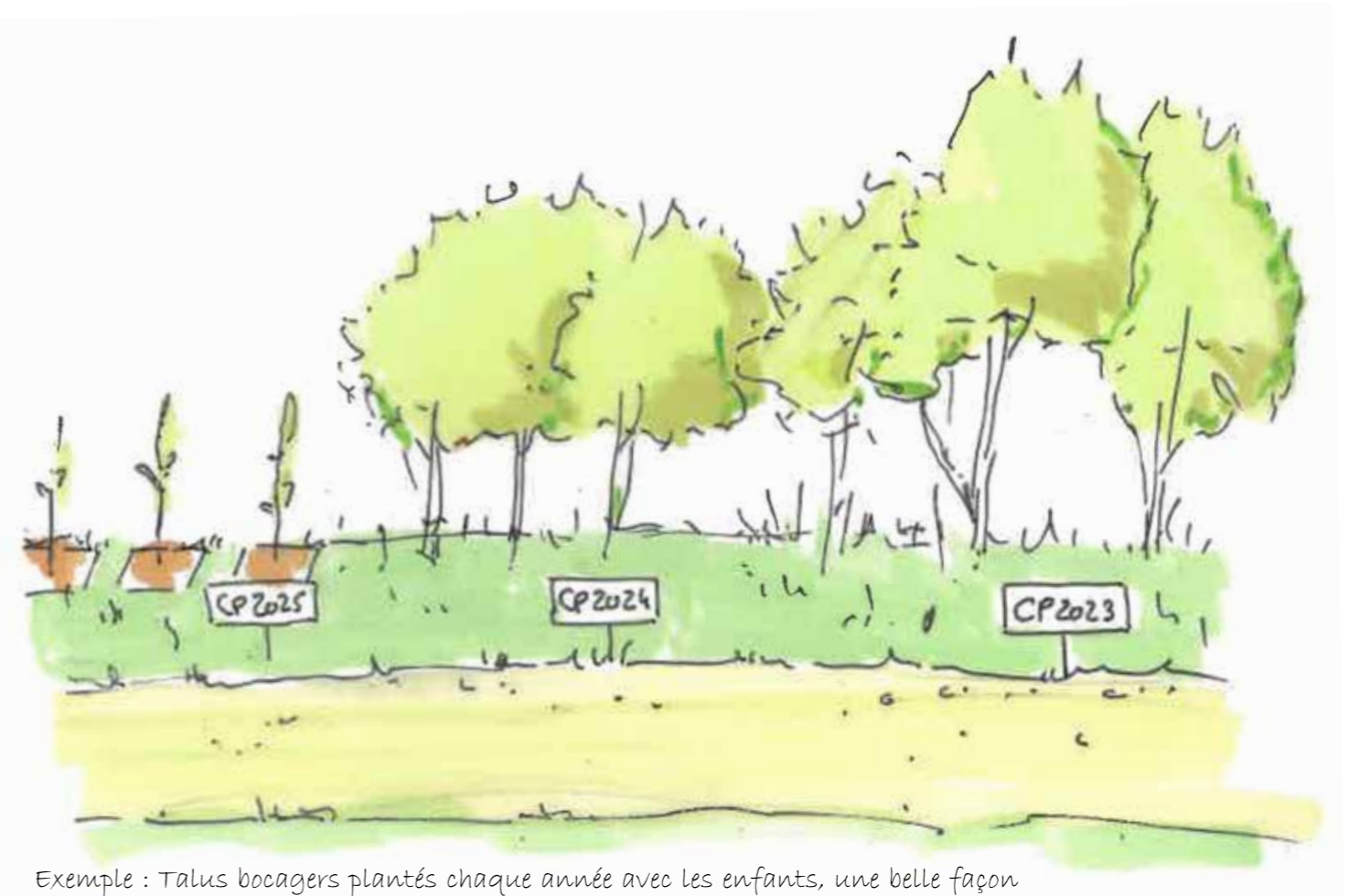
Accueillir la biodiversité dans son jardin
> Les guides du parc - PNRA

- **OQP A** : Sauvegarder et restaurer le maillage bocager
- **OQP 2** : Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets
- **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution

Les principes d'actions :

Pour densifier les trames bocagères :

- Identification des secteurs à opportunités (limite urbaine, coulée verte, bord de route...)
- Intégration du projet de talus/haie dans les projets d'aménagements à venir le cas échéant
- Aide à la constitution de dossiers Breizhbocage auprès des propriétaires de parcelles éligibles
- Actions de sensibilisation auprès des particuliers
- Actions de plantation avec les scolaires



Exemple : Talus bocagers plantés chaque année avec les enfants, une belle façon de suivre la pousse des arbres en grandissant

Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

ONF

Indicateurs de suivi

- Mise en place effective de la filière

Points de vigilance

- Limite entre actions publiques et privées
- Difficultés à engager des actions avec des haies multi-propriétaires comme support

Contexte :

Pour favoriser le maintien et le développement des talus bocagers et haies arborées, leur valorisation économique est un levier fort. La production annuelle de bois fournie par la haie constitue une valeur économique non négligeable. Le bois d'œuvre, le bois de travail (perches, piquets) et le bois d'énergie (bois de chauffage) donnent une rentabilité à la haie.

La mise en place de filières locales et bien identifiées participe directement au maintien de ces éléments de paysage.

Références/mutualisation des expériences :

Brèlès : travail sur l'entretien des haies et la valorisation énergétique, élagage tardif et récupération des jeunes chênes.

Les principes d'actions :

Fournir des débouchés locaux aux produits des haies pour favoriser leur développement et leur maintien :

- Identifier les acteurs locaux pouvant s'investir dans la démarche et notamment les débouchés stables comme chaudière bois public
- Engager la concertation entre les acteurs
- Voir s'il est possible de proposer un service d'entretien avec réusage local aux particuliers et collectivités
- Faire la promotion de la filière locale
- Donner la possibilité aux particuliers de procéder à des coupes de bois publics identifiées pour un usage particulier.



Taille de haie bocagère
(Le Télégramme/Corentin Le Doujet)

**Estimation**

A animer en interne

- **OQP A** : Sauvegarder et restaurer le maillage bocager
- **OQP 2** : Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets
- **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution



Localisation

Ceintures vertes : contour des secteurs urbanisés, franges urbaines

Coulées verte : secteur urbanisé et liaisons

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE
- Associations

Actions complémentaires

A relier aux actions pour l'orientation 02 'placer le végétal au cœur du projet de territoire' et à l'action 03 'Mise en valeur des éléments de patrimoine' pour les vallées

Estimation

Programmation : inventaire inclu dans les études du PLUI, programmation à prévoir dans les projections d'évolution et schéma directeur des bourgs.

Aménagements parcs, cheminements doux : fourchette de 20 à 80 €/ m²

Indicateurs de suivi

- Développement du réseau de ceintures et coulées vertes

Points de vigilance

- Ceintures et coulées vertes peuvent être prévues en amont des futures zones à urbaniser qui bénéficieront alors déjà d'un espace vert développé.
- L'inscription des secteurs identifiés au PLUI permet de sanctuariser les espaces dédiés et éviter de rompre les continuités faute de possibilités.

Contexte :

Qu'elles soient issues des caractéristiques naturelles du site d'implantation des bourgs (vallées) ou créées, les ceintures et coulées vertes représentent des coupures d'urbanisation qualitatives, des continuités écologiques, et des espaces de nature pour les habitants, supports de déplacements doux, de loisirs, de biodiversité et de pédagogie.

La plupart des centres et bourgs du territoire présentent des ceintures et coulées vertes, sous forme affirmée ou embryonnaire, demandant à être complétées.

Développé et renforcé, ce réseau peut devenir un marqueur fort et qualitatif des zones urbanisées du territoire. Les ceintures donnent de l'épaisseur aux franges urbaines, espaces de transition permettant d'éviter les rapports frontaux entre fonds de jardin et espaces agricoles.

Références/mutualisation des expériences :

- OAP imposant un talus planté en limite des nouveaux lotissements (Milizac-Guipronvel)

(re-) Sources :

- <https://collectivitesviables.org/articles/ceinture-verte.aspx>

● **OQP A** : Sauvegarder et restaurer le maillage bocager

● **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

● **OQP 1** : Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces

● **OQP 2** : Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets

● **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts

● **OQP 3** : Requalifier les entrées de ville et zones d'activités

● **OQP a** : Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres

● **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique

ACTION 02-B : RENFORCER, DÉVELOPPER LES CEINTURES ET COULÉES VERTES

Les principes d'actions :

Pour maintenir, renforcer et développer un réseau de ceintures et coulées vertes autour, entre et à l'intérieur des centres et des bourgs :

- Identification des ceintures et coulées existantes et potentielles dans le projet de territoire du PLUI
- Veille foncière quand besoin d'acquisitions de terrains
- Mise en place de projets de mise en valeur (conservation de talus existant, entretien de milieux naturels, mise en place de cheminements doux)
- Création des continuités manquantes : création de chemins, boisements, talus
- Mise en réseau des ceintures avec les coulées vertes et réseaux de cheminements doux



Les différents aspects et épaisseurs d'une ceinture verte : en fonction du contexte et de l'espace disponible, la ceinture verte s'adapte et se décline depuis à minima un cheminement piéton isolé de la route, en passant par le chemin agricole et les chemins creux pour les secteurs les moins épais. Quand un espace naturel ou le foncier le permet la ceinture s'élargit et peut accueillir une zone de loisirs.



Les chemins creux font des limites d'urbanisation qualitatives et accueillent les modes doux



Les cours d'eau sont des limites naturelles et un support d'itinéraires de loisirs.



Cheminement doux bordant un bassin de rétention, une opportunité d'associer une fonction technique à la constitution d'une ceinture verte - Quimper



Coulée verte avec cheminements doux et fonction de rétention d'eau - Saint-Renan



Ceinture verte avec agrès sportif - Plouarzel



Aménagement de gradine dans une prairie pour accueillir des fonctions événementielle - Quimper



Localisation

Secteurs urbanisés

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Associations
- CAUE

Actions complémentaires

A relier aux actions pour l'orientation 02 'placer le végétal au cœur du projet de territoire'

A renforcer avec l'action 06-A 'Se doter des bons outils au PLUI et les appliquer'

Estimation

Reprise d'un aménagement trop minéral : 40 à 80 €/m²

Surcoût parking végétalisé vs parking enrobé : 40 €/m²

Indicateurs de suivi

- Diminution des secteurs stériles

Points de vigilance

- Certains changements doivent faire l'objet d'actions de sensibilisation pour être acceptés de la population (laisser la végétation spontanée en pied de mur...)

Les principes d'actions :

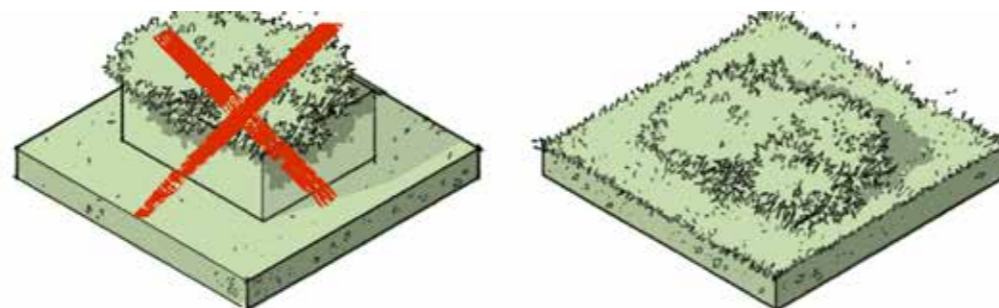
Pour verdir les espaces urbains :

- Se fixer des objectifs en matière de nombre d'arbres/stationnements verts dans les aménagements
- Identifier les secteurs trop minéraux pouvant être améliorés et planifier leur modification
- Organiser des actions de sensibilisation

Contexte :

Pour assurer la qualité de vie paysagère mais aussi pour la biodiversité et limiter les effets îlots de chaleur en ville, le végétal doit avoir une place de choix dans les aménagements. Pour changer des habitudes d'aménagements stériles il faut changer le regard sur la présence du végétal et notamment de la végétation spontanée. Accepter un entretien plus naturel et mieux répartir les temps d'entretien et coûts en privilégiant des fleurissements pérennes et rustiques.

Au delà des nouveaux aménagements, une relecture des anciens peut également permettre de végétaliser les espaces de vies.



Favoriser les plantations en pleine terre : limite les surfaces imperméables et les besoins en arrosage

(re-) Sources :

Dé-imperméabiliser les cours d'école :

- Transformer les cours d'écoles en oasis (<https://www.fncaue.com/transformer-les-cours-decoles-en-oasis-comment-les-caue-accompagnent-cette-mutation/>)
- Les cours CHI.FOU.MI pour une transformation ludique des cours d'école (https://www.caue-finistere.fr/wp-content/uploads/2022/03/CAU29_fiche-cour-e%CC%81cole.pdf)



Création de massif et fosse d'arbre



Parking perméable

Exemple de re-végétalisation d'un espace urbanisé stérile : parking de l'école à Plouarzel

- **OQP 1** : Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces
- **OQP 4** : Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements
- **OQP 5** : Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées

- **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts
- **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution



Cours perméable - Aix en Provence



Aménagement perméable avec végétation en massif et spontanée - Angers



Végétalisation sur espaces étroits - Cavan



Rue de lotissement - Langouët



Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

PartenairesAssociations
Offices de tourisme**Actions complémentaires**

A relier aux actions pour l'orientation 02 'placer le végétal au cœur du projet de territoire' et à l'action 03 'Mise en valeur des éléments de patrimoine' avec les arbres comme patrimoine à mettre en valeur

Estimation

Plantation d'arbres : de 150 à 500 € l'unité (voir plus si grand format)

Indicateurs de suivi

- Inclusion d'arbres dans les éléments remarquables à préserver au PLUI
- Mise en place d'un plan de gestion
- Augmentation de la présence des arbres dans les espaces publics

Points de vigilance

- Pour conserver un arbre existant il faut éviter les travaux sous l'emprise de sa couronne

Contexte :

Les arbres font partie de la composition des paysages, du patrimoine naturel et participent à l'identité du territoire. Leurs différentes formes s'associent aux différentes unités paysagères du territoire et marquent l'identité des différents lieux (haies, anémomorphoses des bords de mer, sujets remarquables..).

Ce patrimoine est peu connu et valorisé (pas d'inventaire sur le territoire). Avec un temps de croissance long, ce patrimoine se 'gère' dans le temps : entretien, taille, anticipation des remplacements, anticipation des changements de température... Le rôle des arbres sera également important pour la résilience face au réchauffement climatique.

Références/mutualisation des expériences :

- Milizac-Guipronvel : plantations d'arbres suite événements pour améliorer le bilan carbone

(re-) Sources :

- <https://www.mce-info.org/sinformer-agir/decouvrir-la-nature/#arbres> Recensement participatif des arbres remarquables de Bretagne
- <https://www.arbredelannee.com/>
- Aux arbres, jeunes et moins jeunes - ARB <https://www.arb-idf.fr/> animations clé en main que vous pourrez proposer à vos visiteurs lors de la Fête de la Nature ou tout au long de l'année.

- **OQP A** : Sauvegarder et restaurer le maillage bocager
- **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts
- **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution

Les principes d'actions :

Pour maintenir et augmenter la présence arborée :

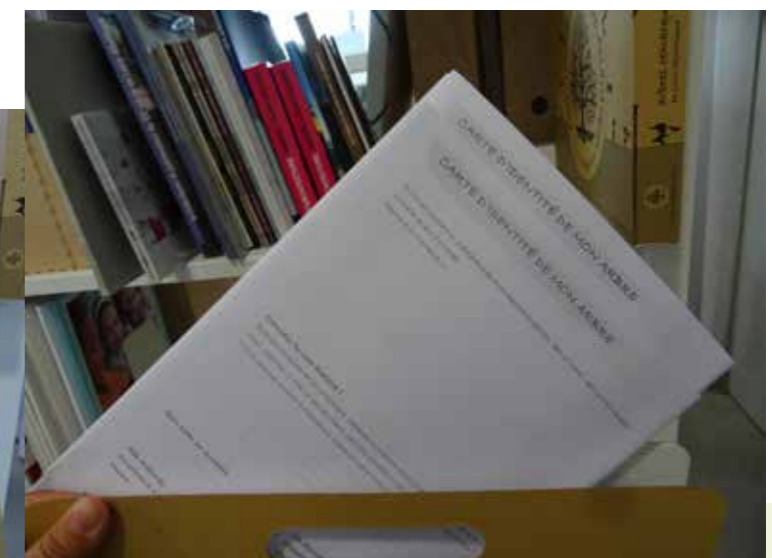
- Inventaire des arbres et ensembles arborés remarquables
- Sauvegarde au PLUI des sujets remarquables
- Mise en place d'un plan de gestion de ce patrimoine : quel état, quel entretien, quel renouvellement?, suivi de l'impact du réchauffement climatique
- Sensibiliser les habitants à la richesse et l'importance de préserver ce patrimoine



Brèlès : allée de chênes de Kergoradez, quel avenir et renouvellement pour cette formation remarquable?



Plougonvelin : arbre de plage



Outil de médiation sur les arbres remarquables Pays de la Loire

**Localisation**

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Services techniques
- Associations
- CAUE
- Offices de tourisme

Estimation

Empty box for estimation.

ACTION 03 : MISE EN VALEUR DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE**Indicateurs de suivi**

- Projets de mise en valeur

Points de vigilance

- Anticiper la gestion
- Attention à l'intérêt écologique des secteurs trop entretenus (lavoirs)

Les principes d'actions :

Pour préserver et mettre en valeur la richesse paysagère, écologique et patrimoniale du territoire :

- Inventorier les patrimoines méconnus et les secteurs à enjeux (bordures littorales, vallées..)
- Intégrer leur identification et protection au PLUI
- Assurer l'entretien, notamment en aidant les associations impliquées
- Mettre en valeur au travers des itinéraires doux
- Sensibiliser
- Aide du binôme élu/technicien communal

Contexte :

Le territoire de la CCPI est riche en patrimoine depuis ses espaces littoraux emblématiques aux plus discrètes traces de son histoire comme les fours à goémon ou les corps de ferme en pierre, en passant par ses vallées.

Les enjeux autour de ces patrimoines sont variés mais on retrouve des problématiques :

- D'inventaire au delà des patrimoines les plus emblématiques
- De protection face à l'action humaine et/ou au évolution naturelle
- D'entretien des patrimoines et de leurs abords
- De mise en valeur pour permettre à chacun de découvrir ses lieux sans leur nuire

**INVENTORIER****PROTEGER****ENTRETENIR****METTRE EN VALEUR**

- **OQP a** : Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres
- **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique
- **OQP c** : Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages

- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution
- **OQP e** : Améliorer la (re)connaissance du patrimoine vernaculaire, ancrer les aménagements dans ces éléments de patrimoine
- **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

PartenairesAssociations
Services techniques**Actions complémentaires**

A relier à l'action 05 'Se doter de la capacité de suivi du plan paysage' pour les actions de sensibilisation

Estimation

Action à réaliser par le binôme élu/technicien communal

Indicateurs de suivi

- Participation aux concertations
- Proposition d'actions
- Demandes et usages des outils mise à disposition

Points de vigilance

- Entretien et biodiversité ne font pas toujours bon ménage. Ainsi notamment autour des lavoirs la définition de bonnes pratiques est nécessaire.

Les principes d'actions :

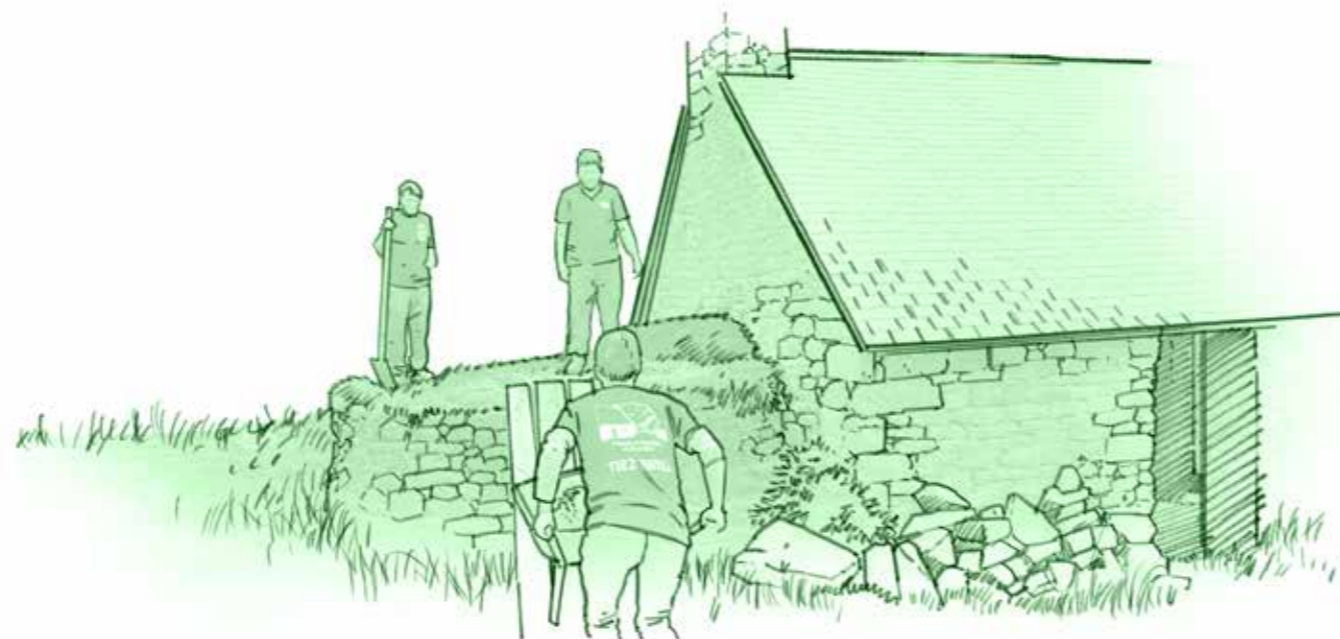
Pour encourager les actions publiques et privées autour du patrimoine et activer les démarches participatives :

- Inventaire des associations et actions autour du patrimoine
- Concertation de ces acteurs et des services techniques communaux et/ou inter-communaux
- Conseils dans la mise en place d'actions
- Sensibilisation : faire connaître, donner envie de participer, organisation de journées de nettoyage, journée du patrimoine

Contexte :

La protection, l'entretien et la mise en valeur des patrimoines des communes demandant des moyens importants, ce n'est pas toujours réalisé/réalisable. Il existe cependant des actions publiques et des actions privées via des associations ou des particuliers sensibles à ces problématiques.

Ces volontés sont autant d'opportunités de mise en valeur du territoire et méritent d'être aidées et mises en avant.



Les Lavoirs lampaulais renouent avec le nettoyage des lavoirs, à Lampaul-Plouarzel

Publié le 01 mars 2022 à 19h15



Pas forcément très fournie mais ô combien efficace, l'équipe des bénévoles des « Lavoirs lampaulais » à pied d'œuvre pour le nettoyage du lavoir de Rozouroc, avant le passage du trail « La Lampaulaise », le dimanche 20 mars.

Samedi matin, à Lampaul-Plouarzel, ils étaient huit bénévoles de l'association « Les Lavoirs lampaulais » à reprendre les outils pour l'entretien des lavoirs de la commune et de leurs abords. Le rendez-vous du jour était fixé au lavoir de Rozouroc. Objectif : débroussaillage, nettoyage du ruisseau et des abords du lavoir, sans toucher à l'intérieur même de celui-ci, afin de ne pas dégrader les grappes d'œufs de grenouilles, futurs têtards.

Parution télégramme du 01/03/2022

- **OQP a** : Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres
- **OQP e** : Améliorer la (re)connaissance du patrimoine vernaculaire, ancrer les aménagements dans ces éléments de patrimoine
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution
- **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Associations
- Services techniques
- CAUE
- Offices de tourisme

Actions complémentaires

A relier à l'action 05 'Se doter de la capacité de suivi du plan paysage' pour la coordination de la démarche et les actions de sensibilisation

Estimation

Action à réaliser en équipe avec le chargé de mission paysage, les services techniques et les services mobilité
Subvention à prévoir pour aménagements

Indicateurs de suivi

- Insertion de nouveaux éléments au PLUI
- Projets de mise en valeur

Points de vigilance

- Anticiper la gestion
- Attention à l'intérêt écologique des secteurs trop entretenus (lavoirs)

Contexte :

En plus des éléments classés ou inscrits, le territoire regorge d'un 'petit patrimoine' ou patrimoine vernaculaire pas toujours connu/reconnu. Les arbres et ensembles naturels font également partis du patrimoine.

Ces patrimoines font partis du bien commun et leur valorisation participe à l'attractivité et à l'identité du territoire.

Les principes d'actions :

Pour protéger et encourager les actions publiques et privées autour du patrimoine :

- Inventaire de l'existant (en cours sur l'ensemble des communes, carte participative mise en place au début du plan paysage)
- Identification et protection au PLUI
- Objectif de conservation/mise en valeur à intégrer dans les programmations
- État des lieux qualitatifs : le bien est-il public, privé, en bon état, entretenu, en danger?
- Mise en place d'un entretien des biens quand nécessaire. Si aménagement prévoir des interventions légères
- Orientation des circuits randonnées sur les éléments accessibles et entretenus
- Sensibilisation : organisation d'événements comme lors des journées du patrimoine
- Aide à la constitution des dossiers pour les communes ou les particuliers pour obtenir des aides



Les longères et corps de ferme anciens : un patrimoine à mettre en valeur

Circuit des Lavoirs

POSPODER → PORSPORDER



Pédestre



14 Km



Moyen

Le patrimoine vernaculaire est un support qualitatif d'itinéraires loisirs

Références/mutualisation des expériences :

Ploumoguer : Etat des lieux des croix avec le CAUE suivi d'un travail de mise en valeur en supprimant la végétation ornementale devenue envahissante

(re-) Sources :

'Adapter le bâti ancien aux modes de vie actuels' CAUE du Finistère - 64 pages, janvier 2022

- **OQP a** : Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres
- **OQP e** : Améliorer la (re)connaissance du patrimoine vernaculaire, ancrer les aménagements dans ces éléments de patrimoine
- **OQP d** : Les arbres ; Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution
- **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

Localisation

Vallées
Cours d'eau dans
ceinture verte

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Services techniques
- Offices de tourisme
- Associations

Actions complémentaires

A relier à l'action 02-b 'Renforcer, développer les ceintures et coulées vertes

Estimation

Débroussaillage sur 4m de large pour ouverture d'itinéraire : 4000€/km
Signalétique (1 poteau/500m): 300€/km
Chemin stabilisé 2m de large : 70€/ML
Passerelle bois 2m de large : 1000€/ML

Indicateurs de suivi

- Développement des itinéraires
- Intégration des vallées dans une ceinture verte

Points de vigilance

- Anticiper la gestion le long des itinéraires
- Problème du foncier : beaucoup de vallées sont privées, prévoir la mise en place de convention voire d'acquisitions

Contexte :

Les vallées sillonnent le territoire de la CCPI, certaines spectaculaires comme la Ria ou l'Aber Idult, d'autres plus cachées et intimes, voir complètement inaccessibles et imperceptibles. Les vallées sont des paysages qui ont beaucoup évolués avec la mécanisation de l'agriculture, s'emboisant au fur et à mesure de la déprise agricole. Ce sont aujourd'hui des poumons verts, des frontières de verdure entre champs et espaces urbanisés.

Ce patrimoine naturel et paysager est peu connu et pas toujours mis en valeur alors qu'il est souvent à l'origine de l'implantation des bourgs. Il offre aujourd'hui de belles opportunités de mise en place d'itinéraires, et de ceintures vertes mais doit pour cela être accessible et entretenu.

Références/mutualisation des expériences :**(re-) Sources :**

- **OQP 2** : Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets
- **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts
- **OQP a** : Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres

Les principes d'actions :

Pour valoriser, faire découvrir/re-découvrir les paysages des vallées, ajouter une 'profondeur' au patrimoine littoral et créer des continuités avec les ceintures et coulées vertes :

- Identifier les secteurs de vallées enrichies et valorisables par la création de cheminements - des projets sont déjà en cours ou en réflexion
- Mise en place d'un programme d'ouverture d'itinéraires avec fenêtres sur l'eau
- Aménagement des itinéraires : débroussaillage des itinéraires, signalétique, éventuel revêtement ou passerelle sur les passages instables
- Mise en place de l'entretien avec de l'éco-pâturage



Les vallées support d'itinéraires loisirs qualitatifs

- **OQP c** : Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages
- **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

Localisation

Espace littoraux

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Conservatoire du littoral
- DREAL
- Agriculteurs
- Associations
- CAUE
- Offices de tourisme

Actions complémentaires

A relier à l'action 05 'Se doter de la capacité de suivi du plan paysage' pour les actions de sensibilisation
A relier à l'action 06-A 'Se doter des bons outils au PLUI et les appliquer'

Estimation

Aménagement stationnements verts en terre pierre en retrait : 30 €HT/m²

Coût moyen écopâturage : De 1 €HT/m² pour petite surface (2000m²) à 0,1€/m² pour de grandes surfaces.

Indicateurs de suivi

- Amélioration/maintien qualité des espaces littoraux

Points de vigilance

- Trouver le juste équilibre entre protection et développement/maintien des activités
- Ne pas étendre certains règlements au delà des espaces concernés (difficultés rencontrées par les communes littorales pour changer de destination des bâtiments ou faire des agrandissements même en dehors de leur bord de mer)

Contexte :

Le territoire de la CCPI est riche en espaces littoraux d'exception où se déclinent milieux dunaires, falaises, embouchures, roches mais également activités humaines (logements, ports, activités balnéaires, agriculture...). Ces espaces sont un fort marqueur de l'identité du territoire et sa plus grande attractivité.

Malgré les protections mises en place sur une partie de ces espaces et la loi Littoral, la qualité de leur paysage est menacée par plusieurs facteurs :

- Les phénomènes naturels : érosion et submersion
- Les phénomènes de sur-fréquentation
- Les évolutions d'activités agricoles : déprise ou agrandissement de parcelles
- L'urbanisation

La protection des espaces littoraux doit rester un fil directeur des aménagements (ou non aménagements) et activités.

Les principes d'actions :

Pour préserver la richesse paysagère, écologique et patrimoniale des espaces littoraux :

- Identification des secteurs à enjeux : secteurs menacés ou dégradés par surfréquentation ou érosion ou submersion
- Mise en place de projets pour ces secteurs : Renaturation de milieux dégradés/menacés par la submersion, canalisation des publics sur les secteurs sur-fréquentés, recul des stationnements et infrastructures menacés ou saturés
- Entretien des milieux en fermeture
- Sensibilisation ciblée sur les espaces urbanisés en bordure d'espaces littoraux



Protection par monofil



Protection par ganivelle



Entretien de l'ouverture des milieux par pâturage

- **OQP a** : Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres
- **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique
- **OQP c** : Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages



04
Amorcer
la réflexion sur les
bâtiments agricoles
anciens

Localisation

Ensembles des communes
Pré-inventaire non formel lors
des tables rondes.

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Chambre d'agriculture
- Safer
- Région Bretagne

Estimation

Étude non estimable en l'état,
cahier des charges à définir en
fonction objectifs et informa-
tions déjà disponibles.

Indicateurs de suivi

- Mise en œuvre des inventaires et définition
du devenir des bâtiments

Points de vigilance

- En cas de changement d'usage :
 - l'activité/logement doit être compatible
avec la proximité de terres agricoles (ne
pas entraîner de conflit d'usage, ou recu-
ler les limites de traitements sanitaires).
 - Étaler les activités hors zone urbanisée
crée des déplacements et des contraintes ré-
seaux supplémentaires. Les surfaces utilisées
le seront au détriment des surfaces de zones
d'activités.
- Éviter la spéculation en cas de renaturation
en compensation de surfaces artificialisées.

Contexte :

Le territoire compte un certain nombre d'anciens bâtiments agricoles*, inexploités ou ne trouvant pas preneurs, qui tendent à se dégrader, renvoyant une image négative et marquant le paysage. Le nombre de ces bâtiments tend à augmenter avec les regroupements d'exploitations, la déprise agricole et les départs à la retraite.

Le devenir de ces bâtiments est compliqué pour plusieurs raisons : coût de la rénovation ou de la démolition, présence d'amiante, pollution, difficulté à maintenir un usage agricole (inadéquation avec les pratiques actuelles, éloignement des sièges d'exploitation) ou difficulté à trouver un nouvel usage (règles PLU, difficile cohabitation avec du logement ou d'autres activités).

Des opportunités potentielles : en l'absence d'usage agricole (option à favoriser en première intention), ces bâtiments peuvent selon leur emplacement et leur état présenter des opportunités pour l'accueil d'activités ou en cas de renaturation (possible compensation de surface consommée).

* L'action vise les bâtiments de type hangar plutôt que les longères. Pour l'ancien bâti en pierre qui est destiné au logement : 'Adapter le bâti ancien aux modes de vie actuels' CAUE du Finistère - 64 pages, janvier 2022

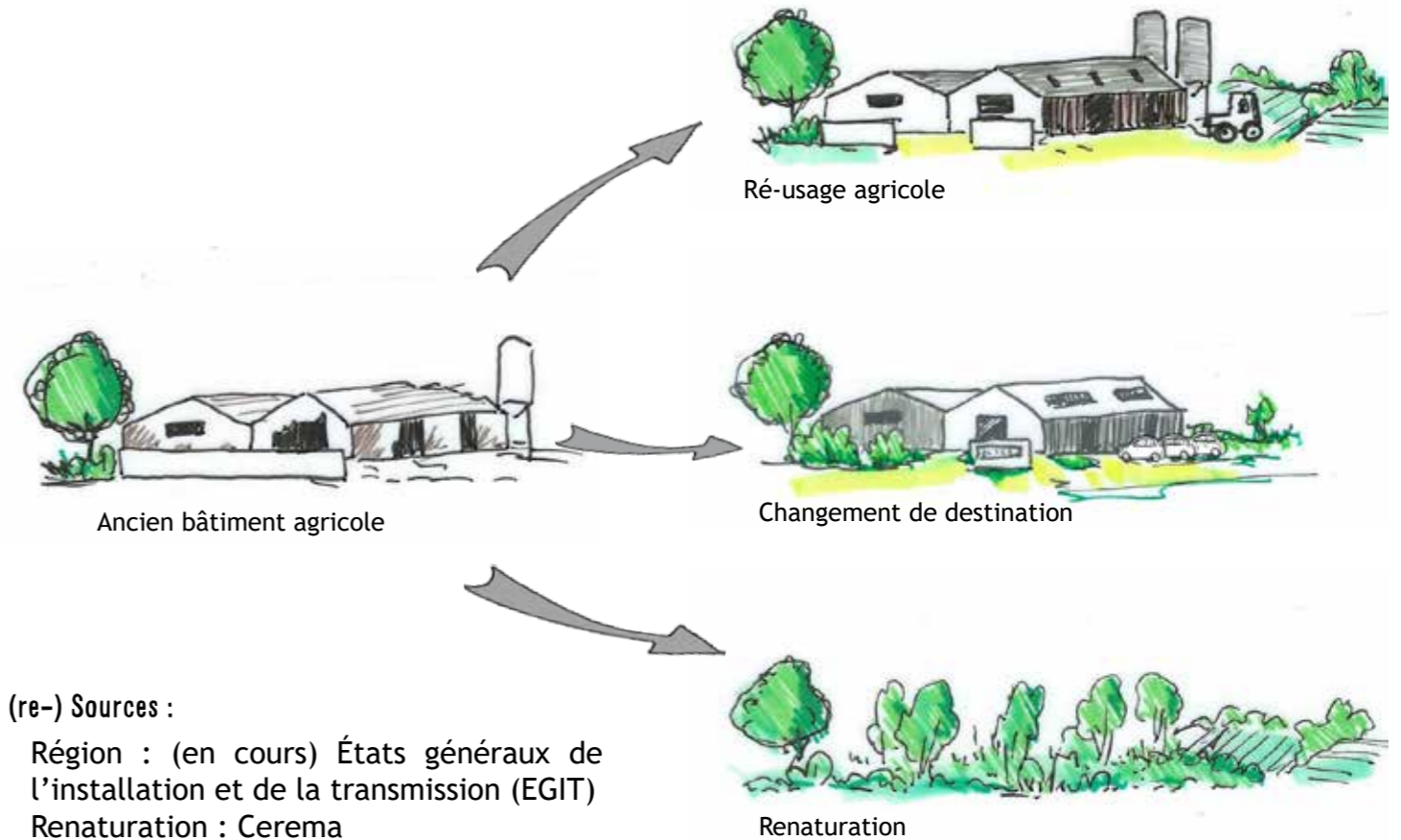
OQP D : Accompagner l'évolution des anciens bâtiments agricoles

ACTION 04: MISE EN PLACE D'UNE RÉFLEXION INTER-COMMUNAUTAIRE SUR L'ANCIEN BÂTI AGRICOLE

Les principes d'actions :

Pour éviter les friches et bâtiments dégradés dans le paysage, et saisir les opportunités foncières et les opportunités d'aides de l'Etat :

- Inventaire quantitatif et qualitatif des bâtiments en désuétude/susceptibles de le devenir/ayant changé d'usage
- Concertation avec les acteurs de la filière agricole pour identifier les réusages possibles pour les exploitations en place ou des installations
- Classification des bâtiments selon : à réutiliser pour usage agricole, à réutiliser pour autre usage, à démolir avec terrain à renaturer
- Adapter le règlement du PLU



(re-) Sources :

- Région : (en cours) États généraux de l'installation et de la transmission (EGIT)
- Renaturation : Cerema
- Pour les bâtiments anciens à valeur patrimoniale : Guide pour le changement de destination des bâtiments agricoles - CAUE du Finistère - 48 pages, janvier 2022



Localisation

Pour l'ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Estimation

Selon étendue des missions confiées

Indicateurs de suivi

- Pérennité de la démarche Plan Paysage

Points de vigilance

- Définition des tâches pouvant être trop multiples notamment en terme d'animation
- Définition du niveau d'implication du personnes dans la définition des programmes entre prescription ou simple consultation

Contexte :

Pour mettre en œuvre les actions du plan paysage et assurer la mobilisation et la formation des acteurs engagés dans la démarche, il est nécessaire de se doter de moyens de suivi.

La/les personnes assurant ce suivi a/ont pour rôle :

- De promouvoir les objectifs et actions du plan paysage auprès des élus et des publics
- De maintenir la synergie d'échanges amorcée lors de l'étude du plan paysage
- D'assurer la cohérence entre le plan paysage et les documents d'urbanisme: PLUI, SCOT...
- De participer à la mise en place des programmes d'aménagements pour y intégrer les préconisations du plan paysage
- D'assurer le suivi du plan paysage : surveillance des indicateurs, observatoire photo
- D'assurer la mise en place des actions de sensibilisation : animations, brochures...
- D'organiser les rencontres/tables rondes pour poursuivre les échanges autour du paysage

(re-) Sources : • Fiches de poste 'chargé de mission paysage'



ACTION 05 : SE Doter de la capacité de suivi du plan paysage

Les principes d'actions :

Pour assurer une application concrète du plan paysage , la continuité et le suivi de la démarche :

- Identifier les besoins humains, les ressources déjà en place
- Identification des moyens existants
- Constitution d'un binôme communal élu-technicien assurant le suivi communal du plan paysage
- Formation à prévoir



Localisation

Pour l'ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- CAUE

Indicateurs de suivi

- Respect des prescriptions
- Participation aux animations
- Demandes de ressources

Points de vigilance

- Bien cibler les publics
- S'assurer d'une approche pédagogique simple et attrayante pour transmettre l'information (exemple des règlements de PLUI à restituer de façon graphique)

Contexte :

Les paysages du territoire sont 'habités', fruits de ses occupants et de leurs activités. Pour accompagner et infléchir les évolutions en cours et à venir, il faut disposer d'une culture commune de ce qui fait les paysages d'aujourd'hui (socle physique et histoire de l'occupation de l'homme) et des paysages désirés pour demain.

Les actions de sensibilisation sont également un outil pour informer et encourager les 'bonnes pratiques'.

Les principes d'actions :

Pour créer une sensibilité, une culture commune du paysage, de ses évolutions et du rôle de chacun dans ces dernières et une synergie positive entre les actions publiques, privées et individuelles :

- Identifier les besoins en sensibilisation et le public cible
- Mise en place des outils de sensibilisation : temps d'échanges, animation, publication ciblée

**(re-) Sources :**

- CAUE du Finistère
- <http://www.reeb.asso.fr/> Réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne
- <https://abc.naturefrance.fr/> les atlas de la bio diversité
- <http://www.polebocage.fr> outils sensibilisation sur le bocage
- <https://www.arb-idf.fr/>

Estimation

- Présence de supports en mairie

Tout objectifs



Localisation

Ensemble du territoire

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Actions complémentaires

A relier avec les différentes actions d'inventaires : linéaire bocager, patrimoine et arbres.

A relier avec les objectifs qualitatifs pour les aménagements et les emplacements pour les projets de ceintures vertes.

Estimation

- Inventaire et rédaction règlement inclus dans l'élaboration du PLUI
- Études complémentaires (règlement d'une zone à urbaniser) en sus
- Création d'une plaquette locale A4 pour un quartier : 3000/5000 €

Indicateurs de suivi

- Maintien voir augmentation des éléments protégés au PLUI
- Réalisation des projets de ceintures vertes
- Respects des prescriptions

Points de vigilance

- Fixer des règles précises au PLUI peut s'avérer contraignant pour les futurs projets. Il faut donc choisir avec soin les éléments méritant un respect absolu pour ne pas bloquer les projets et devoir réviser le PLUI.
- Les règlements sont souvent difficiles à appréhender, une version graphique pédagogique peut faciliter la compréhension et l'application des règles.
- En cas de non-respect des prescriptions quel contrôle et recours?

Contexte :

Pour assurer un cadre réglementaire et des actions d'aménagements en cohérence avec les objectifs de qualité paysagère, le choix des outils inclus au PLUI est primordial.

Il est en effet difficile de protéger des éléments non inscrits ou classés s'ils ne sont pas protégés au PLUI. Le règlement permet également de fixer sur le long terme des prescriptions d'aménagements là où un règlement de lotissement par exemple devient caduc au bout de dix ans. Enfin le PLUI permet de formaliser des projets d'aménagement comme des ceintures vertes en amont de leur réalisation effective pour dédier les terrains.

(re-) Sources :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/> Démarche et outils pour élaborer un Plan local d'urbanisme (PLU) et un PLUI

 **Tout objectifs**

ACTION 06-A: SE DOTER DES BONS OUTILS AU PLUI ET LES APPLIQUER

Les principes d'actions :

Pour donner un cadre réglementaire aux éléments à protéger et à certaines prescriptions :

- Inventaire des éléments à inclure au PLUI (en cours)
- Choix des éléments devant faire l'objet d'une protection ou d'un règlement
- Création de plaquettes locales 'Quelles sont les particularités de mon quartier' pour expliquer et faciliter l'application des règlements (à destination des nouveaux élus, des habitants ou lors de demandes en mairie)
- Créer des commissions d'urbanisme pour étudier les demandes d'urbanisme dans les communes qui en sont dépourvues
- Accompagnement et conseil aux communes dans l'application de leur police de l'urbanisme



Exemple d'élément pouvant être inscrits au PLUI :

Parking public : pourcentage de places perméables et d'arbres/nombre de places

Limite urbaine, emplacement pour chemin creux/ceinture verte

Secteur ouvert à l'urbanisation : type de toiture, style de clôture, zones non aedificandi pour favoriser la conservation des arbres, citerne eau de pluie obligatoire

Emplacement réservé recul des stationnements/campings

Zone tampon libre de construction

**Localisation**

Espaces publics, privés et espaces naturels

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Associations
- Agriculteurs
- CAUE

Actions complémentaires

En association avec les actions visant à augmenter la place du végétal dans les aménagements

Indicateurs de suivi

- Demandes et usages des outils mis à disposition
- Retours des usagers sur les outils mis à disposition
- Changement d'ambiances des quartiers et espaces publics

Points de vigilance

- Retour d'expérience sur ce qui fonctionne ou non (exemple du broyeur mis un temps à disposition par la commune)

Contexte :

Dans les discussions et partages d'expériences sur la présence du végétal en milieu urbanisé, la question de l'entretien est ressortie comme un frein majeur.

La question financière est la première mise en avant mais d'autres freins sont cités comme la perception de la végétation spontanée comme 'sale', les difficultés d'entretenir pour les personnes vieillissantes, le manque d'envie, d'outils ou de technique, la difficulté d'accès des espaces naturels comme les vallées....Autant de facteurs qui entraînent/justifient :

- Une approche des aménagements visant à limiter les 'nuisances' du végétal et favoriser l'entretien (sol imperméable, absence d'arbre....)
- Une stérilisation des sols
- La suppression des haies et talus
- La mise en place de clôtures inertes

Lever ce frein vient compléter les actions pour mettre le végétal au cœur du projet de territoire, favoriser les continuités écologiques et maintenir un cadre de vie qualitatif.

Les principes d'actions :

Pour appuyer le renforcement de la présence du végétal : renforcement des espaces verts, redonner une place aux arbres, assurer la qualité des aménagements.

- Mise en commun des moyens et expériences facilitant l'entretien des espaces verts et espaces naturels
- Modifier les modes d'entretien : entretien différencié, palette végétale limitant les interventions
- Mise en place d'action de sensibilisation



Sensibiliser les différents publics à l'intérêt écologique, social, et économique des espaces végétalisés



Développer des modes d'entretien différents et différenciés



Aider à l'entretien par la mise en place d'aides et d'outils

● **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

● **OQP 4** : Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements

● **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts

● **OQP c** : Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages

Localisation

Espaces publics et espaces naturels gérés par les communes ou la communauté de communes.

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Associations
- Agriculteurs
- CAUE

Actions complémentaires

A relier à l'action 03 'Préserver et mettre en valeur le patrimoine' pour la synergie des actions autour du patrimoine pour l'entretien

Estimation

Cout moyen écopaturage : De 1 €/m² pour petite surface (2000m²) à 0,1€/m² pour de grandes surfaces.

Indicateurs de suivi

- Demandes et usages des outils mis à disposition
- Retours des usagers sur les outils mis à disposition
- Capacité des communes à mettre en place des projets plus verts

Points de vigilance

- Acceptation de la gestion différenciée par le public
- L'entretien par écopaturage nécessite une équipe impliquée et formée pour s'occuper des animaux (ou l'intervention d'un prestataire)

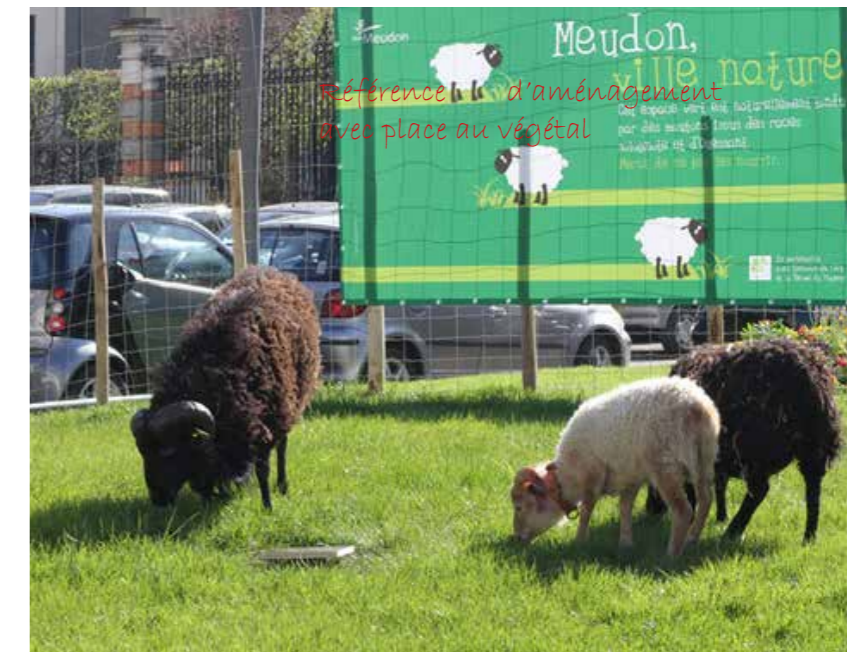
Les principes d'actions :

Pour appuyer le renforcement de la présence du végétal dans l'espace public:

- Mise en commun des moyens et expériences
- Sensibilisation des publics à la gestion différenciée et à la place de la nature en ville
- Mise en place d'outils communs
- Animation et encadrement d'actions citoyennes



Végétation spontanée sur un trottoir
Source : Ville de Lyon



Source : site Paysalia

Références/mutualisation des expériences :

- Expérience écopaturage sur Milizac-Guipronvel
- 'Ouvrier de Paix' sur Lanildut et Les Lavoirs Lampaulais, associations aidant à l'entretien
- Test dispositif 'argent de poche' sur Saint-Renan

(re-) Sources :

- <https://www.paysalia.com/fr/ecopastoralisme-quel-animal-choisir-pour-entretenir-un-espace-vert>
- <https://www.brest.fr/les-espaces-verts-de-brest-metropole/la-gestion-ecologique/eco-paturage-3908.html>
- <https://lesmoutonsdelouest.fr>

● **OQP E** : Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

● **OQP 4** : Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements

● **OQP 6** : Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts

● **OQP c** : Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation - Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages



Chèvres - ceinture verte de Plouarzel



Désimpermeabiliser les trottoirs et accepter la végétation spontanée - Nantes

Paimpol, sensibilisation à la gestion différenciée
(Le Télégramme/Éric Rannou)Téléchargeable sur <https://www.biodiversiteetbati.fr/>

Localisation

Secteurs habités sur l'ensemble des communes

Temporalité des actions

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- En continu

Partenaires

- Associations
- CAUE

Estimation**Indicateurs de suivi**

- Demandes et usages de l'information mise à disposition
- Retours des usagers sur les informations mises à disposition
- Changement d'ambiance dans les lotissements

Points de vigilance

- Incivilité des dépôts dans les mises à disposition de lieux de collecte des déchets verts

Les principes d'actions :

Pour appuyer le renforcement de la présence du végétal dans l'espace public:

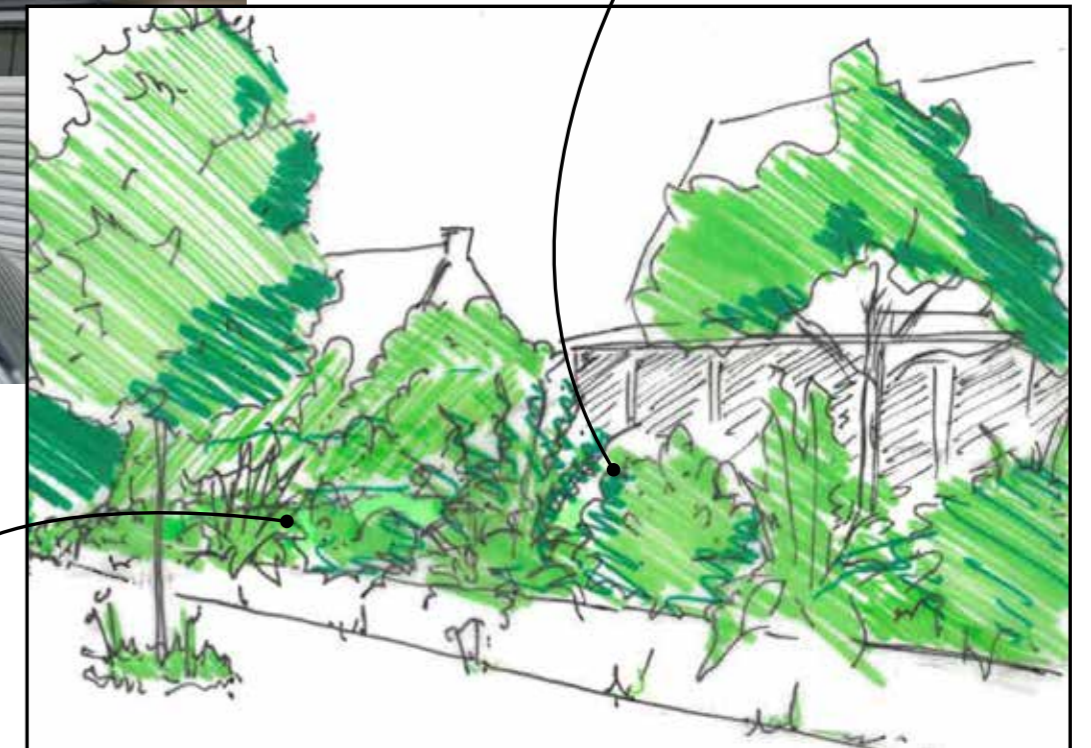
- Sensibilisation
- Mise à disposition d'informations : rappel possibilité de faire appel au CAUE pour projet, liste d'espèces pour les haies à croissance lente, aménagement en assurant l'intimité par des interventions ponctuelles sans fermer tout le jardin, coûts entretien haies VS coûts d'aménagements clôtures inertes, accompagnement césu et crédits d'impôts



Ambiance de quartier 'palissades'



Disposition en brise-vue sur les secteurs stratégiques



Maintien ouverture visuelle avec végétaux à croissance lente limitant l'entretien

(re-) Sources :

- https://www.pnr-armorique.fr/wp-content/uploads/2020/02/guide_pnra_biodiversite.pdf - Accueillir la biodiversité dans son jardin
- <https://www.cpie.fr/> Jardin au naturel - conseils, visites

● **OQP 5** : Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées

● **OQP b** : Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique